

Ensemble, changeons la finance

Financité

magazine

L'impôt sur la fortune pour réduire les inégalités

Les monnaies locales passent au digital

Comprendre le ratio de solvabilité

LES BONNES RÉSOLUTIONS



TOTAL

ESPACE ACTIONNAIRES

Découvrez votre application Investors sur iPad et sur Smartphones



Les actionnaires font bouger les lignes

VOTEZ POUR LE PRIX FINANCITÉ 2020

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2020 pour voter pour le prix Financité qui vise à promouvoir la finance solidaire.

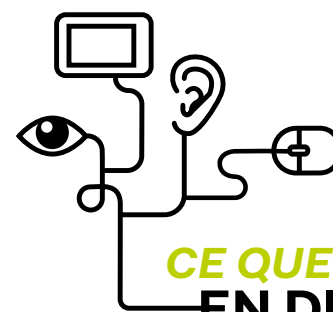
Le projet qui se verra décerner le plus de votes recevra 2 500 € sous forme d'investissement de la part de Financité.



UN COUP DE POUCE POUR L'INVESTISSEMENT SOLIDAIRE !
www.labelfinancite.be

SOMMAIRE

- 4 **DOSSIER**
La révolution des actionnaires
La force des fonds
- 10 **LA FINANCE EXPLIQUÉE**
Le ratio de solvabilité
- 11 **TRIBUNE**
Grève de la faim pour taxer la spéculation
- 12 **ANALYSES**
L'impôt sur la fortune peut-il réduire les inégalités ?
Le véritable impact de la « finance à impact »
« Whatever it takes », chiche !
- 18 **ACTUS**
- 20 **FINANCE SOLIDAIRE**
Soutenir les solutions collectives
- 21 **CAMPAGNE**
Votre témoignage chez le ministre
- 22 **MONNAIES CITOYENNES**
Les monnaies citoyennes passent le cap du digital
- 23 **LES EXPERT·E·S DU QUOTIDIEN**
Faut-il payer les frais de rappel ?
- 24 **RÉGIONS**
- 30 **LE MOUVEMENT FINANCITÉ**
- 32 **SANS FILTRE**



CE QUE VOUS EN DITES EN DIRECT DE NOS RÉSEAUX SOCIAUX

Seriez-vous prêt·e à passer à une banque proposant un abonnement tout compris ?

Je ne suis pas toujours favorable au tout compris car si je n'ai pas besoin de « tout » je risque de payer plus que les services qui m'intéressent et me sont facturés individuellement. Je préfère la transparence et les comparaisons.
Jacques Vanhorick

Je ne ferai jamais confiance à une banque qui propose un forfait tout compris car je tiens à avoir la liberté de faire ou non les opérations et utiliser ou non les options
Régine Wuidar

Envisagez-vous de quitter Triodos suite à l'annonce de la banque de faire passer le taux de d'intérêt de son compte d'épargne à 0 %

Je suis interloqué par la décision de la Banque Triodos, qui dit d'une part investir dans l'économie réelle en finançant des projets « sociaux » ou « durables », et d'autre part prend une option qui anticipe celle des banques classiques. Je me pose sérieusement la question de retirer mon épargne de cette banque. Mais si les autres suivent... ?
Pierre Boland

Je suis indignée d'autant plus que j'avais choisi cette banque pour des raisons éthiques et pour la propreté de ses investissements. C'est sûr, je ferme mon compte épargne. Je ne suis pas assez riche pour perdre de l'argent, même si je souhaite que celui-ci puisse servir des causes justes. Mais dans ce monde capitaliste, si nous ne nous constituons pas un petit coussin de sécurité, et vu l'évolution peu assurée du montant des pensions, nous devons avoir une épargne qui rapporte un peu d'intérêt, pour continuer nous aussi à vivre dignement. Nous ne demandons pas des dividendes indécentes comme le font les plus riches citoyen·ne·s, nous demandons une juste rémunération pour le soutien à des petites entreprises sociales et environnementales qui partageront leurs bénéfices.
Diane Decamps

REDISTRIBUER LA RICHESSE

Bernard Bayot

Les États-Unis d'Amérique viennent de tourner la page de quatre années d'un fameux paradoxe populiste avec un président qui passait son temps à faire étalage de sa richesse et de ses nombreuses propriétés tout en tenant un discours anti-élites et en se faisant le héraut du peuple. Le nouveau président ne sera-t-il que son exact opposé ou nous réserve-t-il quelque surprise qui marquera l'histoire ?

La réponse à cette question dépendra sans doute de la double élection partielle dans l'État de Géorgie, qui se tiendra le 5 janvier prochain. Deux sièges y sont en jeu, qui pourraient donner les coudées franches au président Biden pour mener à bien son plan de relance, « Build Back Better » (Mieux reconstruire), qui prévoit 6.500 milliards de dollars de dépenses fédérales sur 10 ans en quatre volets.

Deux mille milliards d'investissement pour une production d'électricité entièrement décarbonée à l'horizon 2035 et une économie « zéro émission » en 2050 au plus tard. Le « Caregiving » (offre de soins) avec 775 milliards pour, entre autres, un élargissement de la couverture maladie. Le « Made in America » avec plus de 1.000 milliards de financements à l'innovation et à la recherche ainsi qu'aux infrastructures. Ainsi qu'un quatrième volet qui s'attaque à la fracture raciale. De son côté, l'Union européenne a également son instrument de relance, le « Next Generation EU » mais il est plus modeste (750 milliards d'euros) et, surtout, il sera financé par l'endettement de la Commission européenne.

Biden entend quant à lui faire financer une bonne partie de son New Deal bis par une augmentation des impôts des plus riches. C'est que l'opinion américaine apparaît de plus en plus sensible au thème de la réduction des inégalités. En 2017, un sondage Reuters-Ipsos chiffrait à 76 % la part des Américain·e·s favorables à une hausse d'impôts pour les plus fortuné·e·s tandis que l'année dernière, la mesure proposée par Alexandria Ocasio-Cortez de relever le niveau d'imposition des plus hautes fortunes aux États-Unis recueillait quant à elle 59 % d'opinions favorables selon une enquête Harris.

L'avenir nous dira si toutes ces belles intentions deviendront réalités. Quoi qu'il en soit, ce lien entre relance et meilleure redistribution de la richesse est inspirant. Pour donner la capacité aux pouvoirs publics de garantir le financement de la sécurité sociale et des services publics (à commencer par garantir les droits vitaux pour toutes et tous que sont la santé, le logement, l'eau, l'énergie, l'alimentation), répartir équitablement les revenus entre le capital et le travail, et réduire les inégalités sociales pour éradiquer la pauvreté, notamment en garantissant que tous les revenus soient supérieurs au seuil de pauvreté et égaux entre hommes et femmes. Leur donner la capacité de protéger les citoyen·ne·s contre les risques environnementaux et sanitaires, préserver la biodiversité et décarboner l'énergie, le transport, l'industrie, l'agriculture et le logement. ■



QUI SOMMES-NOUS ?

Financité est un mouvement qui rassemble des citoyen·ne·s et des associations qui contribuent ensemble à remettre la finance et l'économie au service des citoyen·ne·s et de l'environnement. Pour Financité, encourager la transition écologique et sociale ainsi qu'œuvrer pour le bien commun passe par une finance

plus juste, éthique et solidaire. Au travers d'ateliers, de conférences, de formations, d'outils pédagogiques et d'accompagnement, Financité informe et mobilise pour changer la finance. Partout en Wallonie et à Bruxelles, des groupes de citoyen·ne·s se sont déjà formés pour développer des initiatives de monnaie locale et citoyenne, des coopératives de biens communs, des groupes d'épargne collective...

Tout le monde peut faire un premier pas pour renverser la machine financière. Parallèlement, Financité réalise des recherches sur la finance éthique et solidaire et développe des outils nouveaux pour le financement et la promotion de l'économie sociale. Le Financité magazine est une publication du Réseau Financité. Son but est de faire connaître la finance responsable et solidaire à un public le plus large possible.

Écriture : L'écriture inclusive et la féminisation des noms sont employés dans cette publication, quitte à parfois faire des « fautes » de français assumées, mais remplaçant les femmes et les hommes sur un pied d'égalité. **Rédaction** : rue Botanique 75, 1210 Bruxelles - Tél : 02 340 08 60 - info@financite.be - www.financite.be **Éditeur responsable** : Bernard Bayot. **Ont collaboré à ce numéro** : Thérèse Bastin, Bernard Bayot, Anne Berger, Jonas Dembour, Eric Dewaele, Louise Dubois, Nicolas Franka, Morgane Kubicki, Danaé List, Adrien Louis, Didier Palange, Valéry Paternotte, Charlaïne Provost, Joëlle Tétart. **Graphisme et mise en page** : Louise Laurent & Élise Debouny **Photo de couverture** : BELGA **Impression** : Les Éditions de l'Avenir



INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE NEWSLETTER
GOOD MONEY ET RÉAGISSEZ SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX : WWW.FINANCITE.BE + f

LES BONNES RÉSOLUTIONS

LES ACTIONNAIRES FONT BOUGER LES LIGNES

Dans le monde, trois grands fonds d'investissement seraient à eux seuls le premier actionnaire de 90 % des plus grandes entreprises du monde. Une position qui leur confère une influence extrême sur à peu près toutes les industries. Mais que les géants prennent garde, les « petit·e·s » actionnaires se rassemblent, s'organisent. En utilisant les droits que leur confère leur statut d'actionnaire, ils·elles parviennent à obliger les entreprises à adopter une stratégie climat plus ambitieuse ou augmenter le salaire minimum. Ils·elles utilisent les marchés financiers comme outil pour un monde meilleur.



LA RÉVOLUTION DES ACTIONNAIRES

Qu'il s'agisse des petit·e·s porteur·euse·s ou de grosses organisations, l'activisme actionnarial consiste toujours à s'opposer à la direction prise par plus puissant que soi.

Morgane Kubicki

« C'était la seule action dont les informations étaient imprimées sur une feuille rouge. Ça les rendait impossibles à photocopier », se souvient Laurent Maes. C'était dans les années 90. Laurent, boursicoteur, saute alors le pas et achète quelques actions de cette fameuse société recommandée dans la revue boursière qu'il lit religieusement : Coil. Le cours de l'action monte rapidement. Il faut dire que le groupe, spécialisé dans le traitement des surfaces d'aluminium, tient un produit qui marche.

Puis très vite, l'action dégringole. L'entreprise tant vantée ne dégage pas de bénéfice et ne verse aucun dividende. Alors Laurent cherche une réponse : « J'ai commencé à éplucher tous les rapports et à me rendre aux assemblées générales. Je peux vous dire qu'à force de poser des questions, j'étais reçu personnellement. J'ai découvert en lisant le prospectus d'introduction en Bourse, que personne ne lit, que les deux dirigeants s'octroyaient 20 % des droits de vote gratuitement. En réalité, le directeur s'octroyait un salaire digne d'une multinationale et c'est là que partait tout l'argent. J'ai donc commencé à inviter des journalistes à se rendre aux assemblées, mais cela n'a rien donné. Quelques années plus tard, il avait 20 % des droits de vote et voulait s'octroyer un bonus extraordinaire pour disposer d'encore plus d'actions. » Le boursicoteur devenu l'actionnaire le plus critique de l'entreprise n'en peut plus. Il fait stopper l'assemblée générale (réunion périodique des actionnaires où des grandes orientations stratégiques, y compris la rémunération des dirigeant·e·s, sont soumises aux votes) en invoquant des problèmes de transparence, reçoit une lettre de menace qu'il publie sur son blog, alerte la presse et, surtout, fait tout pour rassembler les actionnaires. Le but affiché est clair : obtenir 25 % des droits de vote pour pouvoir s'opposer à une énième augmentation de salaire du dirigeant. En août 2009, il rassemble 23 % des droits. Pas assez. 4 ans plus tard, il retente une opération similaire qui échoue à nouveau.

« Cette histoire m'a tout de même permis de me faire engager comme analyste financier dans une revue. Aujourd'hui je ne suis plus aussi actif. Si j'étais rentier, je pourrais me libérer pour mener ce combat. J'ai des idéaux, mais il ne faut pas pousser bobonne », plaisante Laurent Maes. Lorsque l'on lui demande s'il se considère activiste, il répond un peu gêné : « un activiste amateur alors. » Mais à dire vrai, le combat qu'il a mené contre l'entreprise Coil a tout de l'activisme actionnarial mené par des mouvements le plus souvent structurés. Des mouvements, qui plus est, qui prennent de l'ampleur.

Le plus souvent, ces actions cherchent à faire progresser l'entreprise sur le plan environnemental ou social.

La professionnalisation de l'activisme

Aujourd'hui, même si des organismes en ont fait leur métier, l'activisme actionnarial consiste toujours en des actionnaires minoritaires qui tentent de s'opposer aux géants ou des opposant·e·s qui achètent une action pour exprimer leur mécontentement. Il s'agit de la démarche par laquelle les actionnaires cherchent à influencer les pratiques d'une entreprise. Pour protester devant le siège d'une société ou aux portes de son assemblée générale, pas besoin d'être actionnaires. Ceux·celles qui pratiquent l'activisme actionnarial le font plutôt au sein de l'assemblée en question, en se coordonnant par exemple pour que des dizaines de petit·e·s actionnaires posent tour à tour des questions, détournant ainsi la réunion au profit de leur cause. Mais la plupart du temps, ces actions en s'organisent plutôt en coulisses. L'Autorité des marchés financiers française note dans son rapport d'avril que la plupart de ces dernières constituent le plus souvent « l'exercice de prérogatives légales », comme des questions écrites au conseil d'administration ou l'inscription d'un point à l'ordre du jour de l'assemblée générale.



Le plus souvent, ces actions cherchent à faire progresser l'entreprise sur le plan environnemental ou social. Tout cela aurait démarré dans les années 70, lorsque l'avocat américain Paul Neuhauser aurait rédigé une résolution d'actionnaires à l'attention de General Motors pour leur demander de cesser toute activité en Afrique du Sud tant que le régime de l'apartheid serait toujours en place. Première victoire.

Déposer une résolution d'actionnaire est souvent le dernier levier légal dont disposent les activistes.

Sauf que pour prétendre avoir une quelconque influence face à l'industrie financière aujourd'hui, il faut des leviers (comprendre : de l'argent). Et pour cause, comme le rappelle Myriam Van Der Stichele dans State of Power 2020 : « un examen des multinationales américaines a montré que les trois principaux gestionnaires de fonds d'investissement – BlackRock, Vanguard et State Street – sont le premier actionnaire unique de près de 90 % des 500 plus grandes entreprises du monde répertoriées dans l'indice S&P, parmi lesquelles Apple, Coca-Cola, ExxonMobil, General Electric et Microsoft. » Résultat, les votes en faveur des stratégies qui maximisent le profit au détriment du reste ont priorité. On pourrait crier au procès d'intention, mais les chiffres démontrent la pression incessante pour offrir des rendements élevés aux actionnaires. « Dans les années 1980, 50 % des bénéfices étaient réinvestis dans les entreprises, mais en 2018, ce chiffre était tombé à 7 % », rappelle Myriam Van Der Stichele.

Alors pour faire face à ces mastodontes, d'autres investisseur-euse-s se rassemblent. C'est notamment le cas de l'initiative Climate Action 100+ qui regroupe près de 300 investisseur-euse-s pesant ensemble 31 000 milliards de dollars. Ils-elles demandent aux entreprises dont ils-elles sont actionnaires de diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre.

Au Royaume-Uni par exemple, l'ONG ShareAction en a fait sa spécialité. Elle naît en 2009, d'abord pour demander à un des plus gros fonds de pension du pays de mettre en place une politique d'investissement socialement responsable et d'en finir avec les énergies fossiles. Cela fonctionne. Alors le mouvement continue. Aujourd'hui l'ONG a trois objectifs principaux : pousser les entreprises à s'aligner sur l'accord de Paris, les forcer à adopter un salaire minimum décent et lutter contre l'obésité en demandant aux géants de l'agroalimentaire de promouvoir une alimentation saine.

« On a une action dans toutes les entreprises cibles, détaille Jeanne Martin, responsable de campagne chez ShareAction. En général, on se rend d'abord aux assemblées générales où l'on pose une question, ce qui nous permet d'établir une relation avec la société. » Parfois, cela suffit. Il y a deux ans, l'ONG demande par exemple à Croda International, un fabricant de produits chimiques, d'adopter un salaire minimum pour ses employé-e-s, ce que l'entreprise fait quelques mois plus tard. « Ça marche surtout quand les entreprises n'ont pas l'habitude d'être la cible d'activistes », précise Jeanne Martin.

Mais la plupart du temps, il en faut plus. ShareAction cherche alors à rassembler toute une série d'investisseur-euse-s qui signent de concert une lettre demandant à une société d'adopter telle ou telle stratégie. Histoire de montrer que l'ONG n'est pas la seule à le penser. Et puis parfois, il faut encore aller plus loin. Le dernier levier consiste à déposer une résolution d'actionnaires, soit une proposition très concrète qui sera soumise à tous les actionnaires lors de l'assemblée générale (lire en pages 8-9).

Et ça marche ?

À cette question, Jeanne Martin répond par une autre : « je peux donner des exemples ? » En 2017, suite à une question posée lors de l'assemblée générale de Tesco, le géant de la distribution outre-Manche s'engage à n'utiliser que de l'énergie renouvelable. « Ce n'est pas une petite victoire pour nous, le groupe représente plus d'1 % de l'énergie consommée dans le pays », se souvient la responsable de ShareAction. Autre exemple avec UniCredit, la banque italienne, à qui l'ONG a envoyé une lettre signée de quelques gros investisseurs pour leur demander plus de transparence sur leur stratégie charbon. Va-t-elle continuer longtemps à financer l'une des activités les plus polluantes de la planète ? Quelques mois plus tard, la banque a annoncé une « sortie du charbon » pour 2028.

Mais souvent, cela s'avère plus compliqué. En avril de cette année par exemple, Greenpeace a coordonné le dépôt d'une résolution visant à pousser Total à « aligner ses activités avec les objectifs de l'accord de Paris ». Pour respecter cet objectif, le pétrolier doit initier une véritable transition énergétique et abandonner la machine pétrolière et gazière pour les énergies renouvelables, et vite. Onze actionnaires, représentant plus de 3 % des droits de vote, portent cette résolution et forcent Total à la soumettre aux actionnaires lors de son assemblée générale. La forte pression du pétrolier pour inciter le reste des actionnaires à voter contre aura cependant fonctionné : la résolution n'a recueilli que 17 % d'avis favorables ou neutres.

Un engagement relatif

Si les exemples d'un actionariat actif et engagé tendent à se multiplier, il faut garder le sens des proportions. En Suisse, la Fondation Ethos analyse chaque année ce qu'elle appelle la « contestation des actionnaires », c'est-à-dire le taux de résolutions qui ont fait l'objet de quelques opposant-e-s et ne sont acceptées qu'à des taux inférieurs à 90 % ou 80 %. Et cela reste rare. L'année dernière, seules 12,7 % des résolutions ont été acceptées à moins de 90 % et

moins de 5 % ont recueilli une majorité inférieure à 80 %. Pas de quoi noter une réelle révolution chez les actionnaires.

Cela dit, la montée de l'activisme actionnaire et l'arrivée d'ONG spécialisées semble tout de même inquiéter. Au moins assez pour pousser l'Autorité des marchés financiers en France à se fendre d'une note en avril de cette année pour communiquer des « recommandations visant à encadrer davantage certaines pratiques dites « activistes », considérées – à des degrés variés, selon les rapports – comme susceptibles de porter atteinte au bon fonctionnement des marchés financiers. »

La plupart des résolutions sont très peu contestées lors des votes en assemblée générale.

« L'activisme actionnaire n'est pas un phénomène qui présente une ampleur très importante dans notre pays », répond de son côté l'Autorité des services et marchés financiers belge (FSMA). Il faut dire que la taille plus restreinte du marché permet un contact assez étroit avec les actionnaires. Mais le régulateur prévient : « être un actionnaire actif constitue certainement une bonne pratique encouragée par la FSMA, mais il faut évidemment veiller à ce qu'il n'y ait pas d'abus. » Autrement dit, pas question, même pour faire progresser la société sur le plan environnemental ou social, de perturber les marchés financiers pour parvenir à ses fins. Mais quand on ne porte pas le nom d'un géant de la finance, réunir ne serait-ce qu'un 1 % d'une société comme AB Inbev demande de rassembler plus de 800 millions d'euros. Que les régulateurs se rassurent, les activistes n'ont pas de quoi perturber les fonds qui depuis toujours n'utilisent leurs prérogatives qu'à des fins de profit pur. ■



LA FORCE DES FONDS

Les gestionnaires d'actifs, avec les montants qu'ils ont en portefeuille, jouent un rôle de taille dans le développement de l'activisme actionnarial.

Morgane Kubicki

En 2018, le patron de BlackRock Larry Fink, a écrit une lettre ouverte pour demander aux multinationales qu'elles apportent une contribution positive à la société. Et en 2020, rebelote. Dans une lettre très commentée, il annonce vouloir mettre le développement durable au centre de l'approche d'investissement du gestionnaire d'actifs. « *Mais en coulisses, rappelle Myriam Van Der Stichele dans State of power 2020, BlackRock a fait pression contre les règles européennes l'obligeant à divulguer les risques ou impacts sociaux et environnementaux de ses fonds et à en assumer la responsabilité.* »

Chaque année, la lettre aux entreprises de Larry Fink est très attendue.

Faites ce que je dis, pas ce que je fais. Pourtant, vu les milliards que les grands gestionnaires ont en portefeuille, la moindre impulsion de leur part peut réellement influencer la politique des grandes entreprises. « *On a bien conscience de l'impact que peuvent avoir les montants que nos client-e-s investissent dans un fonds. Fédérer beaucoup de petit-e-s actionnaires est extrêmement complexe. Lorsqu'un gros gestionnaire se positionne et menace d'exercer un vote de sanction, il a tout de suite une influence* », admet Sébastien Leclerq, directeur de la banque privée chez Belfius.

Les gestionnaires d'actifs ne font cependant que rarement usage du terme « *activisme actionnarial* ». Dans le milieu de la finance, on préfère parler d'engagement ou d'actionnariat actif. « *Ce n'est pas que l'exercice d'un droit de vote, c'est un dialogue direct avec les entreprises et c'est essentiel* », avance Sébastien Leclerq.

De l'activisme à l'engagement

Chez KBC, lorsque l'on demande comment la banque envisage l'activisme actionnarial, notamment pour ses fonds dits durables, la banque répond qu'elle maintient un équilibre entre les intérêts des client-e-s pour le compte de qui elle gère les fonds et l'engagement. Pour 2019/2020, le gestionnaire a cependant choisi 3 thèmes dans le cadre de sa politique « *d'engagement actif* » : les administrateurs qui font partie de nombreux conseils d'administrateur-riche-s, les entreprises de services publics qui produisent de l'électricité à partir du charbon et les controverses graves. « *En décembre 2019, KBC AM a pris contact avec les entreprises concernées, dans le but de lancer le processus d'engagement au cours de*



© World Economic Forum

2020. Les résultats de cet engagement seront pris en compte pour la prochaine saison de vote par procuration », précise la banque d'investissement.

Pour les gestionnaires, plus que le vote de sanction, il existe aussi la possibilité de vendre ses actions.

Pas de quoi faire une révolution. « *Il y a un dialogue actif, mais on ne peut pas faire fit du passé du jour au lendemain* », précise le directeur de la banque privée chez Belfius, qui ajoute tout de même que dans les fonds d'investissement dits durables ou socialement responsable, un gestionnaire d'actifs n'hésite pas à vendre ses participations dans la société si cette dernière ne satisfait pas aux critères fixés en amont. Quant aux client-e-s que les institutions financières défendent, entre intérêt financier et intérêt de l'environnement et de la société, on ne peut pas vraiment dire que la demande pour un « *actionnariat actif* » soit très demandée. Mais si les fonds « *socialement responsable* », aussi discutables soit la qualité de certains, sont aujourd'hui fortement prisés, ces derniers ont mis une bonne vingtaine d'années avant d'être sur le devant de la scène. Alors pour l'actionnariat actif, il faudra être patient-e-s. ■

COMMENT DÉPOSER UNE RÉOLUTION

Lors des assemblées générales, les actionnaires sont amené-e-s à approuver ou rejeter les résolutions amenées à l'entreprise.

On vote sur l'équipe de dirigeant-e-s, leur rémunération ou encore de grandes orientations stratégiques. Mais il est aussi possible pour les actionnaires qui réunissent suffisamment de droits de vote de déposer eux-mêmes une résolution. Et c'est là sans doute que se cache la différence la plus importante entre l'activisme actionnarial européen et celui pratiqué outre-Atlantique. Car aux États-Unis, il suffit à un-e actionnaire individuel-le de disposer de 2 000 dollars pour pouvoir déposer une résolution. Un seuil si bas qu'un tiers des résolutions déposées seraient émises par des actionnaires individuel-le-s.

Au Royaume-Uni, il faut réunir 100 actionnaires pour exiger l'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour d'une AG. En France, il faut disposer de 0,5 % des droits de vote pour les grandes entreprises. Ce qui, dans le cas d'une société du CAC40, représente tout de même plusieurs centaines de millions d'euros. En Belgique, le Code des sociétés prévoit un minimum de 3 % des actions pour inscrire un point à l'ordre du jour. Dans le cas d'une société comme Solvay, cotée à la Bourse de Bruxelles, il faut déjà posséder plus de 240 millions d'euros.



© Solvay

INVESTIR SOLIDAIRE, MIEUX QUE L'ACTIVISME ?

Question proportion, difficile de faire mieux qu'une action ou une résolution déposée pour faire évoluer une multinationale sur le plan environnemental. Mais au vu de l'énergie qu'il faut déployer pour faire voter ce type de mesure qui risque en plus de ne pas être appliquée, certain-e-s préfèrent investir petit, mais efficace.

En France, l'association Finansol, qui assure la promotion de la finance solidaire et gère le label du même nom, affirme que l'épargne solidaire a atteint 15,6 milliards d'euros en 2019, soit 24 % de plus que l'année précédente.

En Belgique, le label Financité & FairFin, octroyé aux entreprises qui garantissent une plus-value sociale et environnementale, observe la même tendance. En 2019, on recensait un encours de 250 millions d'euros, soit une augmentation de 15 % en un an. Question impact, on estime que les sommes investies dans les coopératives (le label compte également quelques asbl et une société anonyme, mais une écrasante majorité de coopératives) ont permis d'octroyer 742 000 microcrédits en 2018. En termes d'énergie, la production d'énergie renouvelable a permis de fournir de l'électricité pour l'équivalent de 30 549 ménages tout en évitant de déverser l'équivalent de 48 757 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère.

Le ratio de solvabilité

Après la débâcle de 2008-2009, les régulateurs ont voulu prendre des mesures de protection et ont imposé aux banques de relever leur ratio de solvabilité. Mais de quoi parle-t-on ?

Nicolas Franka

Le ratio de solvabilité permet de connaître la solidité d'une entreprise quelle qu'elle soit. Il s'agit en quelque sorte de sa capacité à encaisser une perte. Cela vaut évidemment aussi pour les banques.

Reprenons en détails. Une entreprise peut posséder toute une série de choses valorisables en son sein : des bâtiments, des machines, des créances, des liquidités, etc. Les comptables appellent cela « l'actif » (A). Par ailleurs, ces actifs sont égaux à l'ensemble des droits sur ce que possède l'entreprise, son passif. Il s'agit de droits envers les fondateurs-riche-s et propriétaires qui ont apporté le « capital » (C), ou envers des organisations tierces : fournisseurs, prêteurs... Ce sont les dettes (D).

Pour calculer un ratio de solvabilité simple, il s'agit de diviser les capitaux propres de l'entreprise par le total de son actif ($C \div A$). On obtient alors un pourcentage qui nous indique la perte que peut encaisser une institution avant de devenir insolvable.

En pratique, si vous lancez votre activité avec 20 euros et que vous en empruntez 80, votre capacité de financement est 5 fois supérieure à la mise de départ (vos 20 euros de capital). Avec tout votre argent vous achetez alors 100 pommes à 1 euro que vous souhaitez conserver comme actif. Votre ratio de solvabilité est donc de 20 % (soit $20 \div 100$).

S'il s'avère que 30 pommes étaient en réalité pourries, la valeur de vos actifs est revue à 70 (les 100 pommes diminuées des 30 pourries) alors que vous avez 80 de dettes – vous devenez insolvable. Si vous vous étiez fixé un ratio de solvabilité de 40 %, vous n'auriez acheté que 50 pommes. Vous auriez alors 15 pommes pourries (30 % du panier) et vous auriez évité la faillite.

Remplacez « pomme » par crédit hypothécaire, ou Mortgage-Backed Securities et vous comprenez comment en 2008, des pommes marquées qualité AAA ont provoqué la chute du secteur bancaire lorsqu'il s'est avéré que le ver était présent.

Éviter les faillites du secteur bancaire

Les règles macro-prudentielles de stabilité financière sont édictées par le Comité de Bâle qui fixe le ratio de solvabilité dont les banques doivent faire preuve au sein du G20. Depuis 2010 (date à laquelle a été décidée Bâle III), le ratio de solvabilité a été relevé de 2 à 7 % avec un « coussin contra-cyclique » (réserve supplémentaire pour temps de crise) de 2,5 %.

Néanmoins, le diable est dans les détails. Tout d'abord, les règles prudentielles de Bâle permettent de diminuer le besoin en couverture selon la nature de l'actif. Si la pomme est considérée comme de bonne qualité par les agences de notation, vous n'avez pas besoin d'autant de fonds propres. Bien sûr, cela influence le comportement des banques, notamment au regard des crédits « risqués » comme aux petites entreprises, comparativement aux crédits accordés aux groupes cotés en bourse estampillés triple A (soit de très bonne qualité selon les agences de notation).

En réalité, bien que les dispositifs aient été durcis, la santé des banques reste affaire de jugement d'expert-e. L'opacité autour des pratiques d'évaluation des actifs (que les banques réalisent elles-mêmes) ne permet pas aujourd'hui de se faire un avis précis sur la stabilité du secteur.

La crise sanitaire, suivie du ralentissement de l'économie sont annonceurs de défauts de paiement en cascade. La revalorisation à la baisse des pommes que les banques ont achetées menace la stabilité bancaire. On parlerait alors d'une « récession comptable » avec pour conséquence une nouvelle réduction des crédits aux particulier-ère-s et petites entreprises, freinant une éventuelle relance de l'activité. Car lorsque les banques ne font plus de crédit, il n'y a plus de nouvelle monnaie dans l'économie, et sans monnaie, pas d'échange, sans échange pas de prospérité. ■

VOUS POUVEZ RETROUVER TOUTES LES ANALYSES DE FINANCITÉ SUR LE SUJET DANS LA RUBRIQUE BIBLIOTHÈQUE DU SITE WWW.FINANCITE.BE

GRÈVE DE LA FAIM POUR TAXER LA SPÉCULATION

Après 18 jours, le député européen Pierre Larrourou a décidé de mettre un terme à sa grève de la faim qu'il avait entamée pour réclamer une taxe européenne sur la spéculation.

Morgane Kubicki

« Grève de la faim pour le climat, la santé et l'emploi », indique le panneau que Pierre Larrourou tient à la main et qui ressemble à s'y méprendre à celui qui a fait la réputation de Greta Thunberg. Sauf qu'ici, pour sauver le climat, le député européen demande de taxer la spéculation. Selon lui, cette taxe pourrait rapporter 57 milliards d'euros par an. De quoi soutenir le « Pacte vert » européen, mais aussi rembourser le plan de relance et même libérer des ressources pour la santé.

De quoi parle-t-on ? En fait, plus que taxer la spéculation, Pierre Larrourou, les 700 personnalités qui ont lancé l'appel « 3 solutions pour un pacte climat et emploi » ainsi que les millions de personnes qui l'ont signé proposent d'appliquer une recette qui se discute dans les institutions européennes depuis 2011 déjà. Il s'agit de la taxe sur les transactions financières.

Le constat est simple : si l'on applique une TVA (taxe sur la valeur ajoutée) aux biens et services, pourquoi ceux-celles qui achètent des actions sur les marchés financiers ne devraient pas payer de taxe ?

Un peu d'histoire

Cela fait des années que les pays européens discutent de cette taxe. La première version de cette directive date de septembre 2011 et proposait déjà une taxe entre 0,01 % et 0,1 % sur les transactions selon la nature du produit financier. Mais immédiatement, plusieurs pays s'y opposent. Les discussions continuent alors entre onze pays qui décident de mettre en place une « coopération renforcée ». Une nouvelle directive voit le jour en 2013. Et depuis, rien.



GRÈVE DE LA FAIM POUR LE CLIMAT LA SANTÉ & L'EMPLOI

Ou presque. Le projet a en réalité été affaibli au fil du temps en excluant d'abord les opérations « intraday » (c'est-à-dire faites sur la même journée), puis les produits dérivés (pourtant au cœur de la crise de 2008) et enfin le trading à haute fréquence.

Seule solution aujourd'hui selon Pierre Larrourou : établir une taxe sur les transactions financières telle que définie dans la proposition de 2011. C'est cette proposition qui pourrait rapporter jusqu'à 57 milliards d'euros par an.

Si l'on applique la TVA sur les biens et services, pourquoi pas une taxe sur les transactions financières.

Et le député européen n'est pas le seul à le penser. Le ministre allemand du développement, Ger Müller, a déclaré dans une interview au journal Zeit qu'il était en faveur d'une telle taxe qui pourrait rapporter bien plus que la taxe numérique ou la taxe sur les plastiques. Sa chancelière, Angela Merkel, se dit aussi prête à instaurer cette taxe pour financer la relance. Depuis peu (depuis le nouvel accord du gouvernement), la Belgique s'est également rangée du côté des pro-taxe.

Et il y a de l'espoir ?

Pierre Larrourou aime répéter qu'il a perdu 10 kilos, mais gagné des millions d'alliés. On dit aussi que la chancelière allemande rêve d'un accord historique lors du sommet européen de décembre qui n'a pas eu lieu à l'heure où nous écrivons ces lignes.

Car si la proposition de 2011 est à nouveau balayée, la Commission a prévu de remettre le sujet à l'ordre du jour en 2024 pour une éventuelle adoption deux ans plus tard. Et 2026, ce sera trop tard pour éviter la catastrophe climatique et sociale, s'inquiètent les signataires de Taxons la spéculation. « S'ils savent qu'il y aura chaque année des milliards en plus grâce à une taxe sur la spéculation, pour isoler les bâtiments, développer les transports en commun et les énergies renouvelables, il sera bien plus facile d'arriver à un accord ambitieux sur le climat ! », avance le plaidoyer. ■

POUR ALLER PLUS LOIN : LE SITE DE LA CAMPAGNE : TAXONSLASPECULATION.EU LIRE L'ANALYSE « BR(EXIT) LA TAXE TOBIN ? » DE CLAIRE MARAVAL DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE



L'impôt sur la fortune peut-il réduire les inégalités ?

Avant que la crise sanitaire ne monopolise les débats, l'impôt sur la richesse devait être un point crucial de la campagne présidentielle aux États-Unis.

Thérèse Bastin

En 2019, dans une lettre ouverte aux candidat-e-s à l'élection présidentielle, plusieurs milliardaires américains demandaient à être davantage taxés sur leurs richesses. Cela peut surprendre. Mais il est vrai que les États-Unis ont une image, justifiée ou non, de paradis des plus fortuné-e-s, offrant un saisissant contraste avec le niveau de vie de la classe moyenne. Dès lors, et afin de lutter contre les inégalités sociales extrêmes, on peut effectivement se demander pourquoi les ultra-riches ne sont pas davantage imposé-e-s. 18 des plus grosses fortunes américaines, parmi lesquelles figurent des héritiers Disney, le co-fondateur de Facebook Chris Hughes et plusieurs candidats à la maison blanche, se posent la question.

Historiquement, les États-Unis n'ont pas toujours été l'eldorado des ultrariches : durant la seconde guerre mondiale et jusqu'au début des années 60, les taux d'imposition des grosses fortunes étaient très élevés. C'est l'arrivée du président Reagan en 1981 qui mis fin à ces dispositions. Cinq années après son arrivée, le taux d'imposition de la dernière tranche de revenus d'un-e particulier-ère (tranche que n'atteignent que les plus riches) avait chuté de 70 % à 28 %. Le mandat de Donald Trump a confirmé cette tendance : en décembre 2017, ce dernier réforme la fiscalité en baissant l'impôt sur les sociétés et en réduisant le taux marginal d'imposition sur les hauts revenus.

Une idée qui fait son chemin

Outre Atlantique, les inégalités ne cessent de se creuser. Et face à cette réalité, le débat pour l'instauration d'une « wealth tax » (une taxe sur la richesse) revient de plus en plus souvent sur la table. Il était même prédestiné à être un point crucial de la campagne présidentielle de 2020 avant l'arrivée

de la crise sanitaire. C'est la sénatrice Elizabeth Warren qui porte cette idée et c'est à elle que font référence les signataires de la lettre ouverte. Son idée : taxer les ménages dont le total des actifs excède 50 millions de dollars. Cela représente 75 000 foyers, soit 0,1 % de la population américaine. La sénatrice veut ainsi dégager du budget pour une assurance santé universelle pour les enfants, la gratuité des universités publiques et l'effacement de la dette des universitaires.

Un autre démocrate, Bernie Sanders, a également élaboré un plan pour instaurer un impôt sur la richesse : la taxe toucherait 180 000 ménages dont le patrimoine dépasse 32 millions de dollars, soit 0,1% des ménages.

Ces deux projets ont été élaborés à l'aide des économistes français Zucman et Saez. Selon leur estimation, la proposition de Warren dégagerait 3 750 milliards de dollars en 10 ans, contre 4 350 milliards pour le plan de Bernie Sanders. Si ces

© Girdhar Gopal



deux plans avaient été mis en œuvre depuis 1982, le patrimoine de Jeff Bezos, l'homme à la tête d'Amazon avec une fortune de 160 milliards, atteindrait aujourd'hui 43 milliards de dollars selon le plan de Sanders et 87 milliards selon les calculs de Warren¹.

Cet impôt dégagerait du budget pour une assurance santé universelle et l'effacement de la dette des universitaires.

Et pour ceux-celles qui craignent que cet impôt ne fasse fuir les grandes fortunes qui iront rapidement s'installer sur une île au soleil, les économistes Zucman et Saez précisent que l'impôt serait assorti d'une « exit tax », soit une taxe à l'exil. En réalité, cette taxe est déjà d'application aux États-Unis afin de décourager le départ des Américain-e-s. Dans son projet, la sénatrice Warren propose d'introduire une exit tax de 40 % pour toute personne dont la richesse nette excède 50 millions de dollars. De cette manière, il serait possible de lutter contre la délocalisation.

En Europe

C'est peut-être l'ingrédient qu'il manque à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) français qui se cherche alors qu'en Europe, cette forme d'impôt n'est pas très répandue. Chez nos voisin-e-s français-e-s, l'ISF a été instauré en 1989 pour remplacer l'Impôt sur les grandes fortunes qui avait disparu 2 ans plus tôt. Il s'agit d'un impôt progressif imposable à un patrimoine net dépassant 1,3 million d'euros. La contribution des ménages ou des particulier-ère-s est donc calculée par tranche et augmente en fonction du patrimoine. En 2017, 358 000 contribuables étaient assujetti-e-s à cet impôt, pour une recette de 4,3 milliards d'euros, soit 1,4 % des recettes fiscales de l'État.

Cependant, il existe une règle qui permet d'éviter cet impôt : celle qui dit que l'addition de l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune ne peut excéder 75 % du revenu de l'année précédent. En réalité, ce plafonnement permet à certaines très grandes fortunes d'échapper à cet impôt : en 2015, le Canard Enchaîné a publié la liste de 50 fortunes françaises qui ont bénéficié d'importantes réductions de l'ISF, dont Liliane Bettencourt, la femme la plus riche de France.

En 2018, l'ISF a donc été remplacé par l'Impôt sur la fortune immobilière (IFI) et le prélèvement forfaitaire unique (PFU). Le but : promouvoir les investissements dans les entreprises françaises puisqu'actions et dividendes ne sont plus soumis à cet impôt. Le nombre de redevables a chuté de 40 % et la

Avec une telle taxe, la fortune de Jeff Bezos ne serait « que » de 87 milliards de dollars, contre 160 milliards actuellement.

recette de l'État a été divisée par 2. À en entendre ses défenseur-euse-s, la raison principale de cette réforme était avant tout d'éviter la fuite des grosses fortunes qui cherchaient à être moins taxées ailleurs. Pari réussi selon le comité d'évaluation, la fuite des riches contribuables serait endiguée.

Cependant, d'un point de vue égalitaire, c'est le drame : en seulement une année, la fortune des 0,1 % des plus riches français a augmenté d'un quart suite à la répartition des 23 milliards de dividendes, menant à une concentration encore plus forte des richesses². En 2018, sur les 23 milliards de dividendes, deux tiers ont été versés au 0,1 % les plus riches, tandis qu'en 2017, sous l'ISF, les 0,1% des plus fortunés recevaient « seulement » la moitié des dividendes³. ■

1. « L'impôt sur la fortune, le débat qui monte aux États-Unis », *Les Échos*, 29 janvier 2020.
2. « Suppression de l'ISF : un échec politique », *Le Monde*, 9 octobre 2020.
3. « Quels effets a eu la suppression de l'ISF ? », *France Culture*, 12 octobre 2020.

LA BELGIQUE, PARADIS DES PLUS FORTUNÉ-E-S ?

La Belgique est divisée sur la question de la taxation des plus fortunés. Le PTB défend une « taxe des millionnaires », le PS un impôt sur les grands patrimoines alors que Ecolo tente d'être modéré en parlant de « cotisation de crise » à court terme. Quant à la définition d'un riche, ils s'accordent généralement en désignant une personne dont les revenus dépassent entre 1 et 1,25 millions d'euros. Du côté du cdH et de Défi, les deux partis souhaitent taxer uniquement les revenus du capital en imposant les plus-values faites sur des biens immobiliers. De l'autre côté, le MR n'envisage pas d'impôt sur la fortune ni l'imposition du patrimoine ou des plus-values.

En réalité, la Belgique taxe très lourdement les revenus en comparaison avec ses voisin-e-s. Selon l'Observatoire français des conjonctures économiques, il apparaît que la Belgique est le troisième pays européen à taxer autant les plus hauts salaires avec un taux de 63 %. Mais à l'inverse du revenu, la Belgique n'exerce pas d'impôt sur la fortune et est souvent épinglée pour taxer faiblement les revenus du capital. De quoi attirer de riches Français-e-s souhaitant éviter l'impôt sur la fortune. ■



Le véritable impact de la « finance à impact »

À côté des fonds dits « socialement responsables » se développe depuis quelques années le concept d'investissement à impact. De quoi s'agit-il ?

Charlaine Provost

Investir son argent n'est pas sans conséquence. Les associations qui militent pour une finance plus responsable le répètent à qui veut bien l'entendre, les banques qui souhaitent vous vendre des produits d'investissement aussi.

Depuis plusieurs années maintenant, le-la citoyen-ne investisseur-euse se voit souvent proposer des fonds durables, verts et éthiques. Ils portent des noms multiples, mais sont communément regroupés sous l'appellation « investissement socialement responsable » (ISR). Plus récemment, c'est le concept d'investissement à impact qui s'est peu à peu taillé une place dans le secteur de la finance « alternative ». Et alors que certains acteurs financiers sont persuadés du bien-fondé de cette nouvelle démarche, d'autres ont simplement cédé aux sirènes du marketing en s'engouffrant massivement sur ce nouveau marché des investissements à impact positif.

Selon la définition des gestionnaires, l'investissement à impact va plus loin que l'investissement socialement responsable. Alors que ce dernier se « contente » de limiter les risques négatifs sur des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (les critères dits E, S, G) un fonds à impact va permettre de « générer un impact social ou environnemental positif (intentionnalité) qui sera mesuré et transparent pour l'investisseur-euse », à en croire la banque Degroof Petercam.

Bien qu'il n'existe pas de définition arrêtée, un consensus est apparu autour de plusieurs aspects : l'intention claire de générer un impact positif, l'additionnalité (la preuve que sans cette entreprise, l'impact n'aurait pas été réalisé), la mesure de l'impact pour prouver et rendre compte des effets positifs sur l'environnement et la société et le retour sur investissement (car l'investissement à impact n'est pas de la philanthropie). Certain-e-s investisseur-euse-s considèrent que le rendement financier peut être réduit si le retour social et environnemental est élevé, mais d'autres veulent au contraire préserver le double objectif en maintenant des résultats financiers attractifs.

On constate qu'il est très courant d'utiliser le cadre des 17 objectifs de développement durable des Nations unies pour évaluer l'impact des entreprises contenues dans leurs fonds¹. L'avantage de ce cadre repose sur sa capacité à créer un langage commun entre les États, les entreprises, les investisseur-euse-s et les citoyen-ne-s. Il permet également de montrer l'ampleur de la tâche à accomplir de manière quantitative car il manquerait entre 5 000 et 7 000 milliards de dollars par an pour atteindre ces objectifs à l'horizon 2030².

On est sûr que l'argent va servir la société et l'environnement ?

Pour mesurer l'impact des entreprises en portefeuille, il faut avoir accès à des données. Par exemple, sur la dimension environnementale, combien de tonnes de CO₂ ont été évitées ? Dans le secteur de la santé, combien de patient-e-s ont reçu des médicaments produits par l'entreprise, combien ont été soigné-e-s ? Des mesures à priori factuelles.

La mesure de l'impact doit prouver et rendre compte des effets positifs sur l'environnement et la société.

Mais même en mesurant l'impact, le risque de « social washing » ou de « greenwashing » est bien présent. Dans l'un des fonds analysés, nous trouvons par exemple une action de l'entreprise Danone. Il est expliqué que l'entreprise génère 29% de son chiffre d'affaires de l'alimentation saine et 7% de l'agriculture durable. Grâce à cela, le gestionnaire du fonds affirme

© Groep Arthur



UN PRODUIT POUR TOUT LE MONDE ?

En Belgique, Solifin, qui se définit comme un réseau belge d'acteurs de la finance éthique et durable, recense 12 organisations actives dans la commercialisation de produits d'investissement à impact. Nous avons regardé de plus près une dizaine de ces produits³.

Ils permettent de financer des entreprises de différentes manières : soit en apportant du capital soit en accordant des prêts sous différentes formes (crédit, obligations...). Le nombre d'entreprises dans lesquelles ils investissent est en général bien inférieur à un fonds ISR classique (environ 160 actifs en moyenne) car l'échantillon de produits choisis comporte en moyenne 15 sociétés. L'investisseur-euse est exposé à plus de risques de pertes financières ou de liquidités du fait d'investir dans des entreprises non-cotées et parfois à un stade précoce de leur développement.

Ceci amène à une autre différence de taille par rapport à des ISR : le « droit d'entrée », autrement dit le montant à partir duquel il est possible d'investir, est souvent nettement plus élevé. Ces fonds fonctionnent de la même manière que les fonds classiques de capital risque : ils s'adressent à des investisseur-euse-s averti-e-s qui comprennent le niveau de risque élevé auquel ils-elles s'exposent. L'apport minimal tourne aux alentours de 100 000 à 200 000 euros, ce qui limite fortement l'accessibilité à ces produits. ■

³ Change Crédal Social Innovation Fund scrl, Citizenfund, Si2fund, Oya seed, Phitrust Partenaires Europe, SEnSE fund, Inclusio Fund, TARA IV Fund, HealthQuad Fund, Socrowd, Lita

que l'entreprise contribue aux objectifs 3 et 15 des Nations unies. Cette affirmation repose sur deux arguments : 89% des volumes vendus appartiennent à des catégories saines et 87% des emballages sont recyclables, réutilisables ou compostables. Ces deux résultats permettent au gestionnaire de fonds d'affirmer que l'argent investi par ses client-e-s a donc un impact.

Cela reste évidemment à relativiser, car outre l'aspect très vague du terme « alimentation saine », la firme reconnaît que 20% de ses ventes sont générées par la vente de bouteilles d'eau. Mais alors où se trouvent des critères liés à la gestion des sources d'eau ? Ceux qui indiqueraient la part de produits issus de l'agriculture biologique ? Est-ce que les enjeux les plus pertinents pour cette société (du fait de son secteur d'activité) ont été pris en compte dans l'analyse d'impact ?

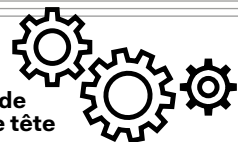
Le « retour social » n'est pas toujours facile à mesurer en raison d'un manque de données fiables, même s'il faut noter que la mesure de l'impact contraint au moins ceux-celles qui s'y engagent à détailler ce sur quoi ils-elles pensent exercer une influence.

Une société comme Danone peut facilement être considérée comme ayant un impact positif si l'on considère que les produits vendus appartiennent à des catégories saines.

À l'inverse, le retour financier – aspect important de l'investissement à impact – reste beaucoup plus simple à estimer. Il est par contre malheureux qu'il ne soit pas encadré. Alors que l'importante rémunération des actionnaires est souvent controversée car elle peut se faire au détriment des autres parties prenantes (par exemple le licenciement d'employé-e-s alors que l'entreprise verse des dividendes) il est quelque peu étonnant que cette approche ne prenne pas la mesure de l'impact négatif que peut générer les visées spéculatives de tels investissements. ■

¹ Novethic, Les ODD, nouveau cadre de référence pour évaluer les impacts de la finance durable, 6 septembre 2018

² Selon les chiffres de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement



« *Whatever it takes* », chiche!

À l'époque Mario Draghi avait lancé un « *whatever it takes* » avant d'annoncer un plan de sauvetage sans précédent. Aujourd'hui, nombre d'auteur-riche-s tirent un même constat : ce dernier n'a pas fonctionné et il est l'heure d'envisager des mesures différentes.

Valéry Paternotte



© Christian Dubovan - Unsplash

Ces auteur-riche-s ou économistes que beaucoup se plairont à qualifier d'hétérodoxes proposent une multitude de solutions. Mais leurs textes ont tous un constat commun : les politiques monétaires et économiques actuelles sont souvent inefficaces (elles n'ont pas permis de relancer les économies), injustes (les inégalités se creusent) et souvent peu durables. Les auteur-riche-s partagent également une position : il faut désormais envisager des mesures nouvelles, plus radicales.

La bonne nouvelle, pour un mouvement qui estime que la finance doit devenir responsable et solidaire, c'est qu'il y a du boulot. Et des propositions. Dans son étude intitulée « Grand confinement et récession mondiale : Le temps des Banques centrales »¹, Arnaud Zacharie liste une série d'actions que pourraient envisager les banques centrales qui détiennent aujourd'hui une part croissante de la dette des États. Pourquoi ne pas se contenter de la conserver indéfiniment dans leur bilan ou décider de l'annuler pour autant que les pays promettent d'utiliser ces montants pour des investissements verts ? Ou pourquoi ne pas recourir à la « monnaie hélicoptère » ? Une idée également largement défendue par Positive Money² qui propose de distribuer de l'argent directement aux ménages et aux entreprises plutôt que d'espérer une relance via les institutions financières.

Le don monétaire serait un cadeau destiné à financer des investissements publics ou des projets d'intérêt collectif.

Et si le don monétaire était une solution miracle ? Dans son étude publiée par Financité³, André Peters y croit également et la définit ainsi : un don de monnaie de la Banque centrale à l'autorité publique européenne, par création monétaire pure, sans intermédiaire, libre d'endettement, destiné exclusivement à financer des investissements publics ou à réaliser des actions jugées d'intérêt collectif majeur.

Un cadeau, purement et simplement. Cette capacité de don serait attribuée à une coordination institutionnelle européenne spécifique, qui aurait le droit

d'octroyer des dons sur base des propositions qu'elle reçoit. Ces dons devraient contribuer au bien-être de la société, à la stabilité économique et monétaire ainsi qu'à l'équilibre écologique. Ce serait en somme un droit (limité) de création monétaire, contrôlé de manière démocratique et fléché vers des projets précis. Sur le plan éthique, le don monétaire serait le cadeau que nous nous accorderions pour résoudre nos problèmes collectifs. Vous avez un projet qui apportera du bien-être ? Nous créons de la monnaie de toute pièce pour le rendre possible.

L'idée du don monétaire, bien que de plus en plus défendue, doit tout de même faire face à plusieurs critiques. La première objection, d'ordre économique, serait le risque inflationniste. En créant de toute part de la monnaie, la théorie monétaire voudrait que l'inflation grimpe ce qui n'arrangerait pas les affaires de tout le monde. Mais à en croire André Peters, ce principal contre-argument utilisé par les « anti don » ne résiste pas à l'épreuve des faits. La seconde objection est politique : à la fois au niveau de la faisabilité (elle nécessiterait certainement de modifier des traités européens), mais aussi des objectifs poursuivis. Celui de la Banque centrale européenne est de maintenir un taux d'inflation proche de 2 % par an par exemple, et non de financer des projets d'intérêt social. Mais à l'heure où l'humanité doit affronter ce qui fait certainement partie des plus grands défis de son histoire et que les politiques monétaires déjà utilisées n'ont pas eu les effets escomptés, il faudrait davantage porter l'attention aux 2°C de réchauffement qu'aux 2 % d'inflation. ■

1. « Grand confinement et récession mondiale. Le temps des Banques centrales », POINT SUD, les études du CNCD-11.11.11 | n°18
2. www.positivemoney.eu/wp-content/uploads/2020/07/Mainstreaming-Monetary-Finance.pdf
3. Peters A., « Le don monétaire pour compléter le système monétaire », *Financité*, octobre 2020.

ENTRE LES LIGNES, UN SUPPLÉMENT D'ÂME

« Faire mouvement », comme nous l'entendons chez Financité, c'est aussi laisser la place aux membres et les laisser prendre la plume, la souris ou même la direction d'une animation. C'est ainsi par exemple qu'André Peters, sociologue de la monnaie, certifié en Finances publiques, cadre de la BNB, auteur, chercheur associé d'Etopia et membre des éconologistes, a produit pour les lecteur-riche-s de Financité une étude sur le don monétaire dont vous trouvez un bref aperçu dans ces pages. L'occasion de le remercier lui, mais aussi tou-te-s les bénévoles de Financité. En effet, si nous trouvons toujours une source d'informations et de réflexions dans vos propositions, c'est aussi un apport d'énergie bien nécessaire pour ensemble, changer la finance. ■

À LIRE / À VOIR

TOUT SUR L'ÉCONOMIE (OU PRESQUE)



Pour comprendre vraiment ce qui cloche dans le système, précise l'auteur Gilles Mitteau. D'où vient l'argent que me prête la banque ? Qu'appelle-t-on la dette ? Schéma après schéma, ce livre décortique la machine financière. Édition Payot, 19 euros, 352 pages

ENTENDEZ-VOUS L'ÉCO ?



Chaque jour du lundi au jeudi, l'émission de France Culture aborde de long en large un sujet d'économie. Disponibles en ligne par la suite, les épisodes abordent aussi bien l'économie dans la religion que la présidentielle américaine.

Disponible en replay sur France Culture, 1h par épisode

DIRTY MONEY



À chaque épisode sa corruption. Entre les fraudes immobilières et les cartels bancaires, cette série d'investigation expose

l'argent sale dans tous les secteurs. Elle permet également de comprendre comment des fraudes d'une telle ampleur ont pu exister. Disponible sur Netflix, 2 saisons

Votre exemplaire gratuit!

→ **TENTEZ DE GAGNER UN DES 5 EXEMPLAIRES de « Tout sur l'économie (ou presque) »**

Envoyez un mail à didier.palange@financite.be et 5 heureux-euses chanceux-euse seront tiré-e-s au sort.



ROME L'INVESTISSEMENT PAS TRÈS CATHOLIQUE DU VATICAN

Scandale à Rome. Selon le Financial Times, l'organe financier de l'Église aurait acheté des Credit Default Swaps (CDS), pourtant hautement spéculatifs et interdits par la doctrine. Car le Vatican possède bien une doctrine en matière d'investissement, qui privilégie les entreprises faisant la promotion des droits humains ou de la paix et exclut certains secteurs (tabac, pornographie), mais aussi toute une série de produits financiers spéculatifs. Il y a quelques années, l'organe financier aurait pourtant acheté des produits dérivés pariant sur la faillite de la société de location de voiture Hertz (ou plutôt sur le fait que le loueur ne ferait pas faillite avant avril 2020, mais à ce stade c'est un détail). La société s'est déclarée en faillite en mai de cette année, tout juste de quoi éviter une grosse perte à l'Église.

BELGIQUE

LES FEMMES DANS LA FINANCE, UN AN PLUS TARD

Fin septembre, l'initiative Women in Finance a fêté son premier anniversaire. La charte proposée par la Fédération du secteur financier vise à promouvoir une plus grande diversité des genres dans un secteur où le plafond de verre est encore bien présent. Car au sein des comités de direction et des conseils d'administration, les femmes ne représentent respectivement que 24 % et 18 % des effectifs. 37 organisations ont signé la charte, ce qui représente 90 % des collaborateurs-rice-s du secteur. « Women in Finance a clairement de l'impact, avance Febelfin. Grâce à Women in Finance, 58 % des membres confirment avoir démarré un plan d'action sur la diversité des genres ou ont consolidé le plan existant. »



BELGIQUE L'ARRIVÉE DU TAUX 0 %

Triodos est la première banque à avoir osé appliquer un taux d'intérêt de 0 % sur son compte épargne. « La faiblesse persistante des taux d'intérêt et la forte augmentation des coûts dans le secteur sont à la base de la décision », justifie la banque. Les client-e-s qui possèdent un compte d'épargne réglementé chez Triodos se verront donc clôturer le compte qui deviendra un compte non réglementé, seul moyen pour la banque d'appliquer un taux de 0 % (le minimum pour les comptes réglementés étant fixé à 0,11 %, taux de base et prime de fidélité compris). De son côté, ING a annoncé qu'à partir de 2021 les particulier-ère-s ne pourront plus détenir sur le compte d'épargne qu'un maximum de 1 million d'euros. Les montants supérieurs seront transférés sur le compte courant où il n'y a pas d'intérêt. Par contre, au-delà du million sur le compte, un taux d'intérêt négatif de 0,5 % s'appliquera. Autrement dit, il faudra payer pour laisser son argent sur son compte.



FRANCE DES RESPONSABLES D'UN « MONDE À 4° C »

Oxfam a publié son dernier rapport intitulé « Banques : des engagements climat à prendre au 4° degré ». L'ONG y a analysé les activités de 6 grandes banques françaises et ses conclusions sont claires « si les 6 banques françaises continuaient de financer l'économie comme elles le font à ce jour, cela conduirait à un réchauffement de plus de 4° C d'ici à 2100, soit 2,5° C de plus que l'objectif fixé dans l'Accord de Paris. » De leur côté, les institutions visées ont dénoncé des chiffres datés et ne prennent pas en compte les dernières mesures prises en matière de lutte contre le dérèglement climatique.

MONDE FESTIVAL DES AMENDES

Le non-respect des règles et des protocoles tels que la lutte anti-blanchiment étant visiblement le sport favori des banques, le rapport Bank Fines avait suffisamment de matière pour établir le classement des plus grosses amendes infligées aux banques en 2020. Devinez quelle banque s'est vue infliger la plus grosse amende en 2020 ? Goldman Sachs. Celle qu'on appelle « la banque qui dirige le monde » a un peu trop aidé des dirigeant-e-s malaisien-ne-s à lever des centaines de millions de dollars pour un fonds souverain qui était en réalité une tirelire personnelle. Le reste des amendes sont moins originales : insuffisance dans la lutte contre le blanchiment d'argent, aide à l'évasion fiscale, contrôles internes du risque insuffisants... En ne comptant que les dossiers supérieurs à un demi-million de dollars (sans ça le travail serait colossal), les banques ont tout de même collectivement écopé de 7,5 milliards d'euros d'amendes cette année.

MONDE LES TRANSACTIONS SUSPECTES DES FINCEN FILES

La dernière fuite en date met la lumière sur des milliers de documents provenant du Financial Crimes Enforcement Network (FinCEN, d'où le nom du dossier). Que contiennent-ils ? Des informations sur des centaines de milliers de transactions financières suspectes qui se sont retrouvées dans les mains de journalistes. On y apprend que, si les banques sont tenues d'avertir l'autorité compétente lorsqu'elles identifient un mouvement suspect sur un compte, elles ont la fâcheuse tendance de le faire bien trop tard ou d'oublier de vérifier correctement l'identité des bénéficiaires. 2 000 milliards de dollars de transactions suspectes auraient ainsi pu s'effectuer entre 2011 et 2017.



100 € et une multitude de projets financés

Chez F'in Common, déjà avec 100 €, tu redonnes du pouvoir aux travailleur-euse-s fragilisé-e-s, tu soutiens des organisations gérées démocratiquement et plein d'autres choses

Plus d'infos sur fincommon.coop

f'in common

Financité vous présente chaque trimestre quelques entreprises d'économie sociale en partenariat avec Transfo



Soutenir les solutions collectives

Daryacu, « notre maison »

En ces temps incertains, les mécanismes de solidarité ont la vie dure. Alors qu'on nous enjoint à « respecter la distance sociale », à « nous confiner au sein de notre bulle » et à « prendre soin de nous et de nos proches » d'autres, moins « proches », vivent des situations critiques de précarité. C'est en partant de ce constat que le projet « Daryacu » a vu le jour. Dar (maison, en arabe) et yacu (notre, en kirundi), soit notre maison, souhaite bâtir un environnement sécurisé pour les personnes exploitées et victimes de dominations économiques, sociales, raciales, patriarcales, hétéro-normatives.

Concrètement, Daryacu est une collocation de sept chambres située sur la commune de Saint-Josse-ten-Noode. Cinq des chambres sont individuelles avec des loyers variables en fonction des revenus et des privilèges de chacun-e. Les deux autres chambres sont collectives (une pour femmes et une pour hommes) et destinées à l'hébergement de personnes sans-papiers ou migrantes. Daryacu apporte également un encadrement et un soutien aux personnes défavorisées et marginalisées en assurant la transmission d'informations et d'outils et en proposant une série de services dont le but est de permettre à ces personnes de vivre dignement (un centre d'accueil de jour pour les sans-papiers, une école de devoirs pour les enfants du quartier, des permanences administratives...).

Pour l'heure, l'objectif de l'ASBL Daryacu, créée en juillet 2020, est d'acheter la maison qu'elle occupe rue de Liedekerke afin d'assurer ses activités sur le long terme. L'association, récemment labélisée Financité & FairFin, réalise actuellement un appel public à l'épargne en émettant des obligations à cinq ou dix ans et espère lever la somme de 200 000 euros d'ici la fin de l'année pour compléter les prêts souscrits auprès des coopératives F'in Common et Crédal.

WWW.DARYACU.NET



Terre-en-vue, pour de nouveaux modèles d'agriculture

En 30 ans, la Belgique a vu disparaître 63 % de ses fermes au profit d'exploitations d'envergure qui usent de l'agriculture intensive. Par ailleurs, la spéculation foncière rend l'acquisition de terres agricoles de plus en plus difficile. C'est en considérant ces terres comme des biens communs et non comme des marchandises que Terre-en-vue lutte contre ce double constat depuis une dizaine d'années. La coopérative, lauréate du prix de l'Économie Sociale 2020 (catégorie « coentreprendre ») soutient actuellement une quinzaine de fermes en Wallonie et à Bruxelles. Dans la capitale, Terre-en-vue participe au développement de l'agriculture urbaine et accompagne plusieurs projets dont BoerenBruxsel Paysans qui vise la transition de la Région Bruxelles-Capitale vers des systèmes alimentaires durables. Pour participer à ce mouvement nourricier, respectueux de la terre et de l'humain, les parts sociales de la coopérative sont accessibles dès 100 euros.

WWW.TERRE-EN-VUE.BE



RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ INSPIRANTE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE SUR TRANSFO ! : TRANSFOMAG.BE



Les entreprises labélisées Financité & FairFin, qui garantissent une plus-value sociale et environnementale pour vos investissements, sont à retrouver sur :

WWW.LABELFINANCITE.BE

Votre témoignage chez le ministre

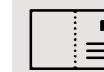
Alors que les banques sont toujours portes closes, il est temps de faire entendre la voix des seniors.

Louise Dubois

EN PRATIQUE

Si vous êtes membre Financité, ces cartes se trouvent déjà encartées avec le magazine que vous avez entre les mains. Si vous n'avez pas cette chance, pas de panique. Vous pouvez en demander par téléphone au 071 15 94 68 ou par mail (louise.dubois@financite.be). Celles-ci vous seront envoyées en fonction du stock disponible.

Attention : ces cartes sont à envoyer sous enveloppe à Financité qui s'occupera ensuite de toutes les renvoyer à notre Premier ministre. Nous ne les garderons pas en otage, nous souhaitons pouvoir garder une trace de vos témoignages.



1. Choisir une carte pré-remplie ou vierge (ou les deux). Si vous le désirez, joindre une lettre en plus pour compléter la carte postale.



2. Signer la carte.



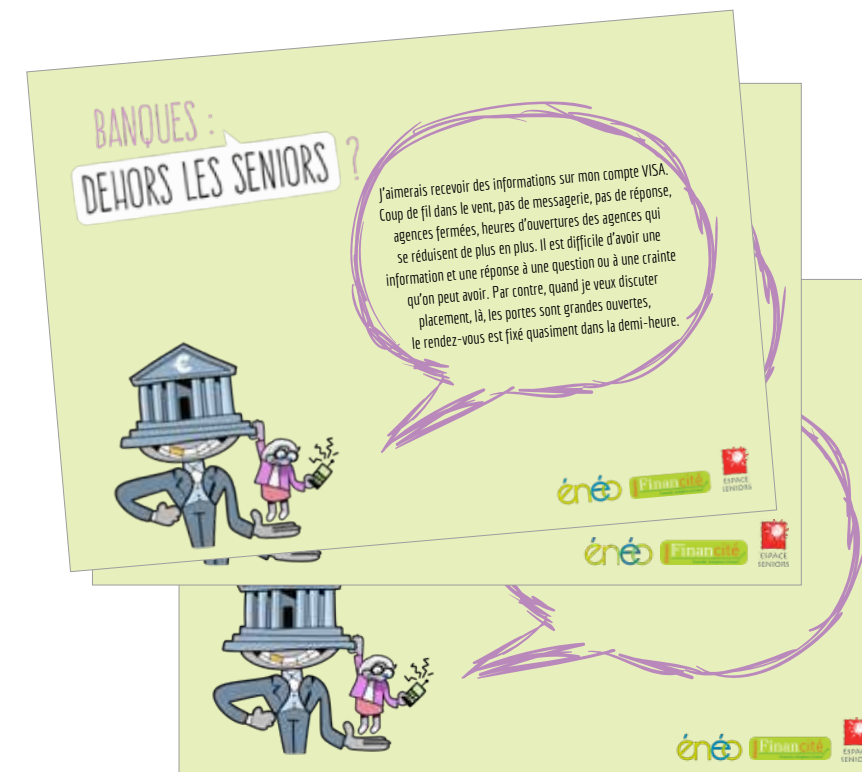
3. Mettre la carte dans une enveloppe.



4. Ajouter un timbre et poster le tout à destination de Financité (à l'attention de Louise Dubois, Rue Botanique 75, 1210 Saint-Josse-ten-Noode).



5. Lorsque Financité aura reçu votre carte, elle sera scannée avant d'être envoyée au Premier ministre.



Grâce aux témoignages récoltés lors des groupes de discussion organisés dans plusieurs villes de Belgique, nous avons des solutions à proposer. Les personnes âgées qui ont participé aux animations n'ont effectivement pas manqué d'imagination afin de remédier aux problèmes d'accessibilité bancaire auxquelles elles font face en raison de la digitalisation accrue du secteur.

En décembre, nous devons d'ailleurs organiser un colloque avec les pouvoirs publics et les banques pour exiger la mise en place de ces solutions. Malheureusement, en raison de la situation sanitaire, cet événement a dû être reporté à des temps plus propices.

Mais en attendant le colloque, nous ne chômons pas ! Nous souhaitons vous donner la possibilité d'agir avec nous en interpellant déjà une première fois les pouvoirs publics sur la problématique de l'accessibilité bancaire des seniors. Comment ? En envoyant massivement des cartes postales à notre Premier ministre, Alexander De Croo.

Trois cartes postales sont disponibles. Deux ont déjà été pré-remplies avec un témoignage que nous avons sélectionné parmi les récits collectés. La troisième a été laissée vierge. C'est l'occasion, si vous le désirez, de témoigner de votre propre expérience. Et si l'espace vous manque, vous pouvez également prendre la plume pour écrire votre histoire sur une lettre.

Nous vous remercions pour votre participation à cette campagne. Ensemble, nous pourrions changer les choses ! ■

Les monnaies citoyennes passent le cap du digital

Si l'année 2020 restera gravée dans les mémoires, elle marquera également le passage à l'électronique de plusieurs monnaies locales et citoyennes.

Jonas Dembour

Le Volti, le Val'heureux, l'Épi-lorrain et le Carol'Or sont les premières monnaies citoyennes à avoir expérimenté le système de paiement électronique (SPE) en Belgique francophone. Le principe de la monnaie citoyenne reste le même, mais ce nouveau moyen de paiement instantané et gratuit permet de réaliser la transaction en scannant un QR code (code-barre en deux dimensions) ou même à distance.

Le digital, c'est un second souffle pour les monnaies locales citoyennes qui cherchent à se développer. En effet, ce nouveau canal favorise non seulement l'accessibilité puisque les citoyen-ne-s peuvent recharger leur compte à partir de l'application directement sans passer par un comptoir de change, mais il permet également de convaincre de nouveaux-elles utilisateur-ice-s, que ce soit des particulier-ère-s ou des entreprises. « Le système de paiement électronique favorise les transactions

inter-entreprises qui peuvent désormais échanger en monnaie locale des montants importants et à distance. Il permet aussi de toucher des publics plus jeunes pour lesquels payer avec son smartphone en scannant un QR code n'est aujourd'hui plus qu'une formalité », explique Nicolas Franka, « monsieur monnaie » chez Financité.

Ce moyen de paiement favorise l'échange entre les entreprises

Moins cher que les billets

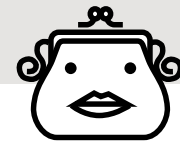
Certaines communes trouveront également en ces monnaies électroniques le véhicule idéal pour une relance du commerce local tout en limitant les coûts. C'est ce qui s'est passé à Charleroi (lire ci-dessous). « Pour la relance en Carol'Or, la Ville de Charleroi avait estimé à 650 000 euros le coût de la manutention des billets, poursuit Nicolas Franka. Ils-elles ont finalement opté pour l'option à coût technique plus bas en distribuant des bons de consommation qui, une fois scannés par le ou la commerçant-e, sont convertis en Carol'Or électroniques ».

À ce jour, le SPE n'en est qu'à ses balbutiements, mais d'autres monnaies comme le Yar (Tournai), le Ropi (Mons), le Talent (Brabant wallon) et la Zinne (Bruxelles) s'approprient à franchir le pas. Rassurons tout de même les puristes, il n'est bien entendu pas question pour les groupes-monnaies d'abandonner la forme d'échange initiale qu'est la monnaie papier, chère à Financité. ■

Que fait Financité ?

Depuis plusieurs années, Financité est un acteur de référence en matière de monnaie citoyenne. Il accompagne les groupes de citoyen-ne-s désireux-euses de lancer une monnaie, a publié un guide des monnaies complémentaires mais surtout, met en relation, développe des outils communs et porte les revendications des groupes monnaies.

PLUS D'INFORMATIONS : FINANCITE.BE, RUBRIQUE MONNAIES CITOYENNES



Faut-il payer les frais de rappel ?



Tante Oseille vous répond

Tant qu'on ne laisse pas pourrir trop longtemps le retard, ce n'est en général pas trop grave et pas trop cher. Pour le dire simplement, la pire chose à faire est... de ne rien faire. Enfouir le courrier dans une pile ou le glisser dans un tiroir pour ne plus le voir est une mauvaise idée. Quand le processus de rappel est enclenché, il ne s'arrête jamais et les frais générés ne vont faire qu'augmenter. C'est pénible, mais c'est certain.

C'est une bonne idée d'afficher un calendrier sur votre frigo pour essayer de ne rien oublier. Faire en sorte que les paiements se fassent tout seul est aussi une façon d'éviter les retards. Beaucoup de sociétés ou d'organisations (comme les mutuelles par exemple) proposent de faire des domiciliations. En signant le document qu'ils vous envoient, vous autorisez celui à qui vous devez de l'argent régulièrement à le prendre lui-même sur votre compte en banque. C'est pratique, mais il faut avoir confiance dans cet organisme et, aussi, il faut être certain qu'il y a des sous sur le compte quand le prélèvement se fait. Vous pouvez aussi donner à votre banque un « ordre permanent ». Dans ce cas-là, c'est vous qui donnez l'ordre à la banque de faire le versement à une date précise.

Mais revenons à la question de départ : les frais de rappel. Les règles qui s'appliquent sont indiquées dans les « conditions générales de vente ». Elles sont souvent inscrites en tout petit au dos de la facture et accessibles via le site internet de la société. C'est assez ennuyeux, mais ça vaut souvent la peine de les lire une fois, de passer au fluo les points importants ou de demander de l'aide au Service de médiation pour le consommateur. Saviez-vous par exemple que, dans le secteur télécoms, il est purement et simplement interdit de compter des frais lors du premier rappel ? Les rappels suivants,

Chère Tante Oseille, je gère au mieux mes factures. J'ai affiché un calendrier sur mon frigo en indiquant en fluo les jours où je sais d'avance que je devrai faire des versements. Cela m'aide plutôt bien. Mais bon, la vie est pleine d'imprévus et parfois, j'oublie tout de même ou, tout simplement, je n'ai pas les sous sur mon compte au moment où je dois payer... Du coup, bam, je reçois des rappels avec des frais supplémentaires. Suis-je vraiment obligé de payer ces frais ?

eux, ne peuvent pas faire l'objet de frais excédant 10 euros.

Dans tous les cas, il vaut toujours mieux contacter d'abord la société qui émet la facture. Idéalement aussi, il faut garder des traces écrites (courriers et mails). Si vous sentez qu'on ne vous prend pas au sérieux, faites comprendre que vous connaissez vos droits. Il est souvent efficace de mentionner l'article IV 83 du code de droit économique sur les « clauses abusives ». Cet article fixe les conditions

générales de ventes rédigées par les entreprises (point 24° pour les indemnités en cas de non-exécution du contrat). Parfois, le fait de dire que vous allez contacter Test-Achats, un service de médiation de dette ou déposer une plainte montre que vous n'allez pas vous laisser faire.

Voilà, comme souvent, les réponses sont bien plus compliquées qu'il n'y paraît. Mais ici au moins, vous avez la possibilité d'appeler gratuitement des spécialistes pour répondre aux questions. ■

1. Vous pouvez aussi demander des informations gratuites au Service de médiation pour le consommateur : mediationconsommateur.be ou par téléphone (02 702 52 20)

Que fait Financité ?

Que l'on ait des sous ou pas, aborder les questions d'argent est souvent gênant. Pour en parler facilement, Financité a créé les groupes « Pigné, pas pigeons ! » qui proposent aux participant-e-s d'apprendre à piloter leurs factures.

PLUS D'INFORMATIONS : WWW.FINANCITE.BE/GROUPES-DE-MICRO-EPARGNE

LE CAROL'OR : PLUS GRANDE MONNAIE CITOYENNE D'EUROPE ?

Nous vous l'annoncions dans notre précédent numéro, c'est chose faite : la ville de Charleroi a distribué des chèques de consommation équivalents à 20 Carol'Or à chacun-e de ses habitant-e-s pour relancer l'économie locale ! Au total, c'est l'équivalent de 4 millions d'euros qui ont été débloqués par le chef-lieu hennuyer pour soutenir ses commerçant-e-s et ses habitant-e-s.

Dans son plan de relance, la ville de Charleroi offre à chaque nouveau prestataire l'affiliation au Carol'Or de 25 euros ainsi que 50 Carol'Or de fonds de caisse. Cela a sans doute convaincu certain-e-s commerçant-e-s réticent-e-s d'adhérer au mouvement et de rejoindre le réseau des prestataires qui vient de passer la barre des 500. À l'heure actuelle, c'est plus de 800 000 Carol'Ors qui circulent dans l'écosystème carolo et qui attendent d'être rejoints par les chèques qui n'ont pas encore été scannés. Nota bene : les chèques ne seront plus valables après le 31 mars prochain !

Joëlle Tetart
joelle.tetart@financite.be

EN LIGNE **Un atelier d'autodéfense** contre les idées reçues en économie

Nous avons été invitées par Écolo j dans le cadre de l'Université Berta Cáceres afin de déconstruire les mythes de l'économie dominante.

— Du nom d'une militante écoféministe assassinée pour avoir organisé la protestation contre un projet de barrage hydroélectrique, le week-end d'ateliers prévu par Écolo j, crise sanitaire oblige, a finalement dû se tenir en ligne. Cela ne nous a pas empêchées d'expliquer les mécanismes derrière les grands piliers de notre système économique et financier, puis de proposer des alternatives.

En partant des bases historiques de l'économie et en passant par les différents courants de pensée économiques, nous avons effectué un beau voyage de deux heures au sein des questions fondamentales pour démontrer quelques idées reçues. Le secteur privé serait plus efficace que le public, il faut absolument réduire la dette, la croissance est indispensable et l'argent doit rapporter de l'argent. Vraiment ?

Pour tenter de répondre à ces mythes, nous sommes reparties des fondamentaux pour comprendre qui crée l'argent et comment, débattre de la légitimité de l'intérêt, mais aussi du rôle des banques centrales en nous interrogeant sur notre possible contrôle démocratique dans la procédure de création monétaire. Et puis, comment est financé l'État ? Comment pourrions-nous financer la transition écologique et sociale ? Quelques « gros mots » ont été cités avec la monnaie écologique, la monnaie hélicoptère ou encore les monnaies locales citoyennes.

Mais aussi, comment sont calculés le PIB et la croissance et quels sont leurs manquements ? Nous avons également présenté les initiatives soutenues par Financité comme les coopératives citoyennes.

Et pour finir en beauté nous avons conclu la séance sur un mythe entretenu par notre système capitaliste patriarcal « l'économie serait une affaire d'hommes ». ■

LA SÉANCE EST À RETROUVER SUR LA PAGE FACEBOOK D'ÉCOLO J.



HOUYET

→ Un nouveau groupe « Pigés, pas pigeons »

Le groupe d'ateliers de la finance quotidienne avait été amorcé en janvier 2020 en collaboration avec le CPAS de Houyet.

— Confinement oblige, les activités ont été interrompues jusqu'à la rentrée en septembre.

Malgré de longs mois écoulés, une belle dynamique a repris. La première séance avait pour objectif de déconstruire la thématique de l'argent. Nous avons discuté des objets à emmener sur une île déserte, mais aussi de nos réactions si on gagnait au loto, et enfin, de quelle était notre plus grande richesse.

Pendant la deuxième séance, il a été question de « parler factures ». Quelles factures payons-nous et à quelle échéance ? Qu'est-ce qu'il se cache derrière un vocabulaire souvent opaque ? Et surtout, comment contester des frais de rappel souvent injustes. ■

Didier Palange
didier.palange@financite.be

JUMET **Financité aime les salades**

Quand on parle ferme urbaine, Financité n'est pas le premier partenaire qui vient à l'esprit. Et pourtant.

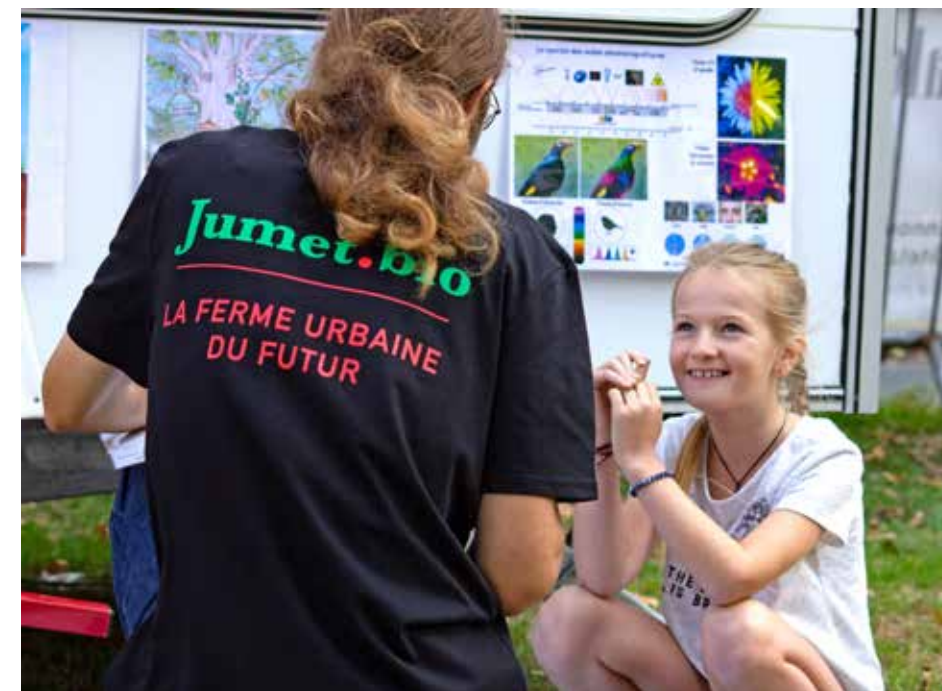
— Si on vous dit « bio » ou « Ferme urbaine du futur », vous vous dites sûrement qu'une organisation qui promeut la finance responsable n'a pas grand-chose à voir là-dedans. Mais alors que faisons-nous au sein de la jeune asbl Jumet.bio dont le cœur bat dans le jardin d'une congrégation religieuse bien loin, apparemment des enjeux de l'économie mondiale ?

Que ce soit au travers de son implication dans la banque coopérative NewB, dans le développement de F'in Common, coopérative de financement de l'économie sociale, ou encore de Novacitis, centre d'entreprises dédié aux entreprises et aux acteur-riche-s de la transition, notre ADN nous pousse à soutenir des alternatives capables de fournir au public des outils de changement.

Dans la « ferme urbaine du futur de Jumet.bio », la sensibilisation et la formation du public pour permettre des solutions de production et de nouvelles pratiques de consommation sont des objectifs majeurs. Cette volonté de prise de conscience des enjeux sociétaux est tout aussi valable autour de salades et de légumes que face à son-sa banquier-ère. C'est d'autant plus le cas lorsque les techniques de jardinage prônées s'inspirent des principes de la permaculture visant à reproduire un écosystème naturel dans sa durabilité, sa stabilité, sa diversité et sa résilience.

Le projet met au cœur de son fonctionnement une dynamique citoyenne tant au travers de son conseil d'administration qu'en ce qui concerne les modes de prise de décision impliquant l'ensemble des membres. Apprendre à s'organiser, débattre et décider ensemble dans l'intérêt commun est un second point de convergence.

Le constat critique sur le mode de production alimentaire guidé par le profit maximal rendant indispensable une reprise en main du système de production par les citoyen-ne-s est évidemment tout à fait en



phase avec notre vision critique de la place de l'argent dans notre société.

Enfin, le site de la congrégation des Soeurs de Notre Dame de Namur compte près de 2 hectares de terrain dont 1,5 peuvent être cultivés par des initiatives professionnelles ou citoyennes et 5 000 m² pourraient être occupés comme locaux (à réhabiliter). Le terrain permet donc d'envisager de nombreuses interconnexions d'acteurs et actrices de changement.

Dès lors, ne vous étonnez plus que Financité soit partie prenante de Jumet.bio et que nous nous y occupions d'autres salades que celles que nous racontent le monde de la finance. ■

TOUS LES PREMIERS LUNDIS DU MOIS À 18H, PASSEZ AU JARDIN ET DÉCOUVREZ LA FERME URBAINE DU FUTUR DE JUMET.BIO : JUMET.BIO@PROTONMAIL.COM

BELGIQUE **Le Sous Rire** est contagieux

— En ces temps de pandémie, il est bon de se rappeler que la contagion n'est pas forcément une mauvaise nouvelle et qu'il est bon de se voir, de se parler et de transmettre. C'est un peu l'histoire du plateau de jeu qui a été créé par le groupe de monnaie locale et citoyenne du Sous-Rire circulant à Malmedy, Stoumont, Stavelot, ...

Si nous préservons ici le suspense sur le ressort de l'outil tout droit sorti de l'imagination de 2 bénévoles, celui-ci est désormais disponible dans tous les groupes monnaies. Pas loin de chez vous, il y a donc un moyen mutualisé de plus pour (faire) comprendre par l'expérience le fonctionnement et l'intérêt des monnaies locales. Qui a dit que les monnaies locales étaient un repli sur soi ? ■

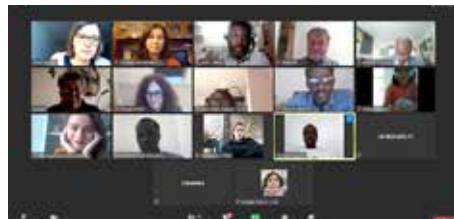
Anne Berger
anne.berger@financite.be

EN LIGNE Rencontre autour de l'épargne solidaire

Cinq communautés autofinancées (CAF) accompagnées par Financité se sont réunies pour faire avancer ensemble la mutualisation de l'épargne citoyenne. Une première.

Fin octobre, c'est en ligne que les dénommées Progrès, Raci, CCB, Ubuntu, AIES ainsi qu'une communauté en formation (un groupe issu du programme Pigé, pas Pigeonnes ! de Vie féminine) se sont rencontrées.

Ces différentes associations fonctionnent sur la même base : les membres se réunissent chaque mois, cotisent tou-te-s dans un pot commun et peuvent demander des micro-prêts à leur communauté qu'ils-elles remboursent avec un intérêt. Cet intérêt, qui est



L'année dernière, Raci et AIES s'étaient déjà rencontrées pour échanger leurs expériences.

mis en commun, est alors transformé en réserve impartageable.

Lorsqu'elle grossit, certains groupes utilisent cette dernière pour le bien commun, en finançant des activités conviviales pour les membres par exemple.

Plusieurs communautés vont encore plus loin en créant un fonds de solidarité. Une partie de la cotisation mensuelle y est consacrée pour servir d'aide en cas de coup dur économique pour les familles. Néanmoins, chaque communauté autofinancée est unique et souveraine. Chez Ubuntu par exemple, c'est l'exercice physique qui crée la confiance. La CAF associe en effet la marche à ses activités d'épargne et de microcrédit. La communauté liégeoise Umoja a quant à elle débuté dans une équipe de mini foot



où les membres se prêtaient de l'argent entre eux en s'inspirant des pratiques de leur pays d'origine, le Rwanda.

Ces groupes de solidarité ont été mis à l'épreuve pendant les périodes de confinement. Une grande partie de leurs membres n'ont en effet pas accès à la technologie nécessaire pour se réunir par visioconférence. Des systèmes d'entraide et des formations ont donc été mis en place au sein des groupes pour se connecter et continuer leurs échanges. Le confinement a aussi eu des conséquences financières pour des membres qui se sont retrouvé-e-s en difficulté. Le microcrédit et le soutien de la communauté autofinancée sont alors déterminants. ■

BRUXELLES

Un nouveau conseil d'administration pour la Zinne

L'Assemblée générale du 13 septembre a élu une nouvelle équipe au conseil d'administration qui a très rapidement pris ses marques et la dernière coordination régionale a vu quelques nouvelles têtes arriver, pleines de motivation et de bonnes idées. Une nouvelle énergie pour s'attaquer aux nombreux projets des prochains mois. Deux projets étudiants d'abord avec une équipe de l'EPHEC qui participe au Sales Trophy s'est vu confier la mission d'élargir le réseau de

prestataires (défi jusque mi-janvier) ainsi qu'un groupe d'étudiant-e-s en Master et Ingénierie Sociale (MIAS) qui réalisent une recherche sur les utilisateur-ice-s. L'action « Offrez des Zinnes » pour une fin d'année plus locale va être proposée aux citoyen-ne-s et aux organisations proches de la Zinne pour les fêtes de fin d'année. Et enfin, des discussions communales vont bon train pour injecter des Zinnes dans l'économie locale et développer encore le réseau. On espère pouvoir vous en dire plus très prochainement ! ■



PLUS D'INFOS : INFO@ZINNE.BRUSSELS OU PARTICIPER À UNE SÉANCE D'INFORMATION EN LIGNE WWW.ZINNE.BRUSSELS

Danaé List
danae.list@financite.be

LOUVAIN-LA-NEUVE

Alterékot s'active malgré la crise sanitaire

Malgré le confinement, l'Alterékot a eu un premier quadrimestre bien chargé.

Dès le 15 septembre, toute l'équipe de ce kot-à-projet louvaniste qui a pour but de promouvoir l'économie et l'entrepreneuriat sociaux s'est réunie pour discuter des nouvelles activités et de la manière de les adapter au mieux aux mesures sanitaires.

Les Alterésafe ont été rapidement mis en place. Le kot-à-projet forme depuis longtemps d'autres collectifs à la gouvernance partagée sous la forme de session de 2h. Malheureusement, quelques semaines après la rentrée, les activités en présentiel ont été supprimées ce qui a poussé l'Alterékot à être encore plus créatif pour proposer les formations en ligne. Celles-ci sont moins longues, mais plaisent tout autant.

En parallèle, l'Alterékot a maintenu la semaine consacrée au Talent, la monnaie locale du centre du Brabant wallon. Au programme : un comptoir d'échange, une chasse aux Talents et de nombreux lots à gagner pour les participant-e-s. Plus de 400 Talents ont été échangés

et de nombreux-tes visiteur-euse-s ont découvert les prestataires de la monnaie de Louvain-la-Neuve.

Autre activité phare, les Alter&Talk : des conférences sur un sujet d'actualité économique. L'Alterékot a décidé d'aborder le sujet très controversé de la 5G, ce qui a permis au public d'avoir la réponse à de nombreuses questions, mais surtout de découvrir les enjeux liés à ce sujet. Mais il s'en est fallu de peu, car l'événement qui devait à l'origine se tenir en présentiel a dû être modifié pour se tenir en ligne. En l'espace de quelques jours, l'équipe de l'Alterékot a pu rebondir et proposer un live Facebook qui a connu un grand succès.

Les autres activités de cette année se précisent également avec un deuxième Alter&Talk sur les monnaies locales, une conférence « À la recherche d'alternatives » avec Olivier Bonfond, l'auteur de « Il faut tuer Tina », la préparation de la Social Cup, un business game à finalité sociale et la co-gestion du festival Cap Transition en collaboration avec une dizaine d'autres kots-à-projet. Une année bien remplie s'annonce donc pour l'Alterékot. ■



LOUVAIN-LA-NEUVE

Les coopératives, maintenant, pour demain



C'est à Louvain-la-Neuve que le festival Maintenant s'est organisé pour la troisième année consécutive. De cinq jours d'événements habituellement, il est passé à trois en raison de la crise sanitaire, mais il reste un lieu de rencontre des initiatives de transition.

Des principes coopératifs au label Financité & FairFin en passant par les questions de financement responsable, Financité et Walter sont venus présenter l'entrepreneuriat coopératif. Sous le grand tipi installé à la Grand Place, nombreux-euses étaient les citoyen-ne-s et entrepreneur-euse-s intéressé-e-s qui ont bravé le froid d'octobre pour s'informer. Nous avons également eu la chance d'écouter l'expérience de trois coopératives fleurissantes de la région : Coopéos, qui valorise les ressources de bois locales pour chauffer les bâtiments, la Brasserie de l'Orne qui brasse de la bière à Mont-Saint-Guibert et Macavrac, une épicerie coopérative en vrac de Wavre. ■

Adrien Louis
adrien.louis@financite.be

LIÈGE *L'immobilier coopératif* → en pleine ébullition



Quatre coopératives immobilières mènent actuellement un appel public à l'épargne.

Dans le quartier Sainte-Marguerite, Novacitis souhaite acquérir une ancienne menuiserie située rue de l'Académie 53 pour développer un centre d'entreprises dédié à la transition dès 2022. Du côté de Dynamocoop, après le Kultura et les Ateliers Dony, la structure souhaite rénover un troisième bâtiment : le Télénord (rue Saint-Léonard 221). Il abritera l'Amicale des boulangers et le Comptoir des ressources créatives. Cortibel, l'immobilière sociale de Cortigroup, a lancé un emprunt auprès

du grand public pour financer l'acquisition et la rénovation du site de Lambermont afin d'y installer deux entreprises d'insertion sociale et cinq appartements pour des familles en difficulté de logement.

Enfin, soulignons l'appel lancé par la coopérative Les biens communaux en soutien à un collectif de citoyen-ne-s d'Outremeuse en vue d'acquérir le « jardin de la Porte-aux-Oies » pour en faire un espace vert partagé et géré par les habitant-e-s.

Toutes ces structures sont à la recherche de coopérateur-ice-s ou d'obligataires. N'hésitez pas à vous renseigner et à participer à ces initiatives locales porteuses de changement ! ■

LIÈGE « Pour le Val'heureux, ← il y a des signes encourageants par rapport au confinement de mars »

Interview de Marie Dalimier, membre du Val'heureux, la monnaie locale citoyenne liégeoise.

Des Nouvelles du Val'heureux ?

On a dû se réinventer avec les deux confinements successifs. Mais le grand projet qui nous anime, c'est que le système de paiement électronique est opérationnel !

Comment fonctionne-t-il ?

Pour le moment, on contacte l'ensemble de nos partenaires pour activer leur compte. Ils-elles peuvent générer un « QR code » placé en vue dans leur commerce. Du côté des utilisateur-ice-s, il suffit de télécharger l'application sur son smartphone, créer son compte et faire un virement pour le charger avec des Val'heureux. Lorsque l'on se rend chez un-e prestataire du Val'heureux, il suffit de scanner le QR code. Pour l'avoir encore testé aujourd'hui, ça fonctionne très bien.

Le confinement a entraîné une augmentation des paiements par



carte, quelles sont les conséquences pour le Val'heureux ?

Pour les commerces considérés comme essentiels et toujours ouverts, ils constatent une diminution des paiements en cash et donc également en Val'heureux. Il y a tout de même quelques signes encourageants par rapport au mois de mars : de nombreux comptoirs de change nous appellent pour venir renflouer leur caisse de Val'heureux. C'est le signe que de nombreuses personnes s'y rendent pour y échanger leurs euros.

Tu sembles dénoncer la disparition du cash, n'est-ce pas contradictoire avec la mise en place d'un système électronique ?

C'est évidemment un débat que nous avons mené en interne. Il faut garder à l'esprit que le système de paiement électronique ne remplace pas le Val'heureux papier. Au contraire, ce système nous permettra de sensibiliser des personnes qui ne connaissent pas ou n'utilisaient pas encore le Val'heureux. ■

Jonas Dembour
jonas.dembour@financite.be

TINTIGNY *La Halle de Han* → bientôt en ligne

La Halle de Han n'échappe pas aux difficultés qu'amènent les mesures sanitaires, mais elle ne manque pas d'idées.

Voilà 30 ans que la Halle de Han, qui accueillait le lancement du Festival Financité en octobre dernier, s'inscrit comme un des acteurs incontournables de l'économie sociale en région gaumaise. Le centre d'insertion socio-professionnelle et la promotion de l'agriculture locale sont les deux piliers de cette halle qui compte aujourd'hui 21 employé-e-s.

Il y a d'une part les formations destinées aux personnes éloignées de l'emploi en commis-e de cuisine, vente et orientation professionnelle qui sont suivies chaque année par 150 stagiaires. De l'autre, le marché fermier de la Halle, devenu une institution dans la région, permet à plusieurs centaines de citoyen-ne-s de réaliser leurs emplettes et de rencontrer une petite vingtaine de producteur-ice-s locaux-ales chaque vendredi de 17 à 20h.

L'e-Épi comme devise

Supportrice dès les prémices du projet d'une monnaie locale et citoyenne, la Halle de Han règle autant que possible les factures de ses fournisseur-euse-s en Épis lorrains. « Pour nous, il a toujours été évident que l'Épi était en accord avec nos valeurs », nous confie Isabelle Houtart, la directrice de la Halle. Et depuis peu, les transactions qu'elle réalise en Épis le sont exclusivement par le biais du système de paiement électronique. « L'arrivée de l'e-Épi facilite la vie de l'ASBL. Cela nécessite moins de manutention que la monnaie papier et rend plus confortables nos échanges avec les producteur-ice-s », poursuit-elle.

Sauf que suite aux mesures sanitaires, la fréquentation du marché-fermier est en berne, le restaurant a dû fermer et les formations se font presque toutes à distance. Pourtant, Isabelle Houtart ne manque pas d'idées pour s'adapter aux nouvelles réalités. Une boutique numérique devrait d'ailleurs voir le jour prochainement et proposera les produits de la Halle ainsi que ceux des producteur-ice-s locaux-ales. « On aimerait associer notre formation vente à ce projet de boutique en ligne qui, à l'inverse du marché fermier, aura l'avantage d'être ouverte toute la semaine ! », annonce-t-elle. Un projet à suivre, donc. ■



VIRTON *L'Épi-Lorrain* fait tourner sa planche à billets

De nouveaux billets d'Épis sont mis en circulation dans la pointe sud du pays.

« Cette émission suit la commande de la ville de Virton que nous ne pouvions pas honorer avec les billets en réserve » explique Emmanuel Winance, le trésorier et l'un des pères fondateurs de l'ASBL Épi-Lorrain. En effet, pour la deuxième année consécutive, la ville de Virton a décidé d'octroyer

25 Épis à tous les enfants scolarisés en primaire sur son territoire. Au total, quelques 800 petit-e-s épionnier-e-s auront la chance de bénéficier de cette prime. « En plus de convaincre de nouveaux-elles utilisateur-ice-s, nous avons remarqué l'an dernier que cette action poussait une série de commerçant-e-s et petit-e-s producteur-ice-s à rejoindre notre réseau de prestataires » se réjouit Emmanuel. Cette action sera réitérée chaque année durant toute la durée de la législature. ■





Festival, on prend de l'avance et on recommence

L'optimisme et l'envie de vous revoir n'a pas suffi pour permettre au Festival d'octobre d'aller jusqu'au terme de sa programmation. Néanmoins nous avons tout de même pu organiser les 6 soirées d'ouvertures simultanées dans toute la Belgique francophone ainsi que maintenir la pièce de théâtre « Sauve qui peut » de la compagnie du Goupil.

En plus des bons moments l'édition 2020, ce millésime nous a offert quelques bonnes idées à reproduire. Voici ce que nous en tirons pour 2021 ... car non, nous ne voulons pas que toute l'année 2020 soit à oublier au plus vite !

À la sauce *bénévole*

Vous avez peut-être lu dans nos colonnes ou sur notre site que Financité invitait ses membres à participer à des groupes de travail et ou nous faire des propositions concrètes pour soutenir le mouvement d'une finance responsable et solidaire. À côté de diverses offres individuelles bienvenues allant de la recherche de lieux de dépôts pour le magazine ou l'aide à l'encodage de références pour notre centre de documentation, deux groupes de travail se sont déjà formés. Dans l'un comme l'autre, les bénévoles sont directement à la manœuvre et influencent la réalisation d'outils/actions Financité.

Le comité « L » réunit des lecteur-riche-s de notre magazine indépendamment de leur niveau d'expertise (financière ou autre). Tous les 15 jours, nous analysons certains articles parus dans le numéro précédent pour en extraire les ingrédients de forme, gages d'une meilleure accessibilité de nos articles, ou au contraire, nous traçons les grandes lignes du contenu

du prochain dossier ou de rubriques à venir.

Le plan « B » pour plan « bénévoles » regroupe quelques bénévoles désireux-euses de s'outiller, mais aussi d'autres membres ou sympathisant-e-s de Financité à pouvoir parler plus clairement et complètement du mouvement. En ce moment, la création d'un kit de présentation dont ils-elles composent eux-elles-mêmes les pièces est en création.

INITIATIVES À SUIVRE
DONC, OU MIEUX...
À REJOINDRE VIA
INFO@FINANCITE.BE



Nouveau collègue

La province du Luxembourg a un nouvel animateur. À la rentrée, nous avons accueilli Jonas Dembour (jonas.dembour@financite.be) pour accompagner les activités de cette région et renforcer l'équipe communication. Bienvenue à lui !

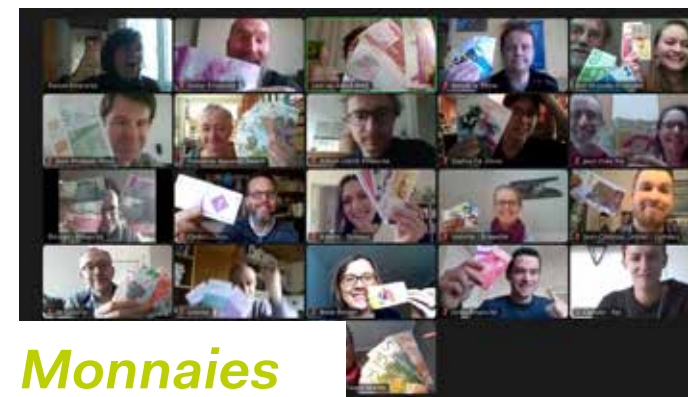
Webullitions : ça mijote encore

Suite au premier confinement de mars 2020 nous avons rapidement mis en place des rendez-vous thématiques « en ligne » pour rester au contact de l'actualité mais aussi du public, qu'il soit à l'aise ou non, avec les questions de finance. Nous avons profité de la contrainte de l'exercice des visio-conférences pour expérimenter de nouveaux formats d'animation.

Fin juin, nous avons immédiatement repris le chemin des rendez-vous présentiels, mais aussi un travail de programmation forte pour le Festival Financité d'octobre. Seule la Financité Academy, une formation de 12 modules sur la finance responsable et solidaire débutée en février, restait en mode virtuel vu la provenance géographique variée des membres du groupe. Et se disant que cette crise était aussi l'occasion de prendre des nouvelles bonnes habitudes nous avons néanmoins préservé une « webullition » par semaine.

Si l'actualité sanitaire nous a malheureusement donné raison, nous cherchons toujours à adapter notre offre pour répondre au mieux aux envies de nos membres. Le lundi, des conférences-débats ou des rencontres avec des écrivain-e-s vous sont proposées. Un vendredi midi sur deux, venez faire une pause lecture avec le format « J'ai lu pour vous », une lecture croisée d'articles ou de livres par un-e animateur-riche Financité afin de découvrir, au-delà d'une couverture attractive ou d'un titre qui semble rébarbatif, ce qui fait débat ou l'actualité d'un sujet parfois atypique.

Dès lors, que vous soyez friend-e-s ou pas des échanges par petit écran interposé, n'hésitez pas à prendre la souris, le téléphone ou la plume pour nous faire vos propositions ou nous faire un retour sur nos webullitions.



Monnaies locales

Le terrain est impraticable ? Nous changeons de terrain !

Alors que nombreuses communes étaient en train de mettre en place un plan de relance « Covid-19 » et que plusieurs d'entre elles avaient opté pour l'utilisation de monnaie locale, il a fallu à nouveau mettre un frein à ces initiatives.

Le travail pour une économie responsable ne s'arrête pourtant pas. Depuis quelques mois, les monnaies locales se réunissent en visioconférence. Suite à notre Assemblée des monnaies de mi-novembre, nous travaillons par exemple sur des outils de communication vers le grand public, les prestataires ou encore les pouvoirs communaux.

Bref, si vous voyez forcément un peu moins nos jolis billets dans les magasins, le travail continue. Et il est même un peu plus facile de nous aider sans même quitter votre salon. Renseignez-vous, il y a toujours une monnaie locale près de chez vous.

INFO@FINANCITE.BE

Lancement du Prix Financité

Chaque année, nous lançons le prix Financité qui vise à promouvoir la finance solidaire. Parmi la cinquantaine de labellisés, des produits qui financent des activités d'utilité sociale ou environnementale, le projet qui se verra décerner le plus de votes recevra 2 500 euros sous forme d'investissement par Financité. Un coup de pouce pour l'investissement solidaire !

Les citoyen-ne-s et investisseur-euse-s ont jusqu'au 31 décembre pour voter pour leur produit financier préféré.

PLUS D'INFORMATIONS :
LABELFINANCITE.BE/PRIX-DU-LABEL/



LABEL DE FINANCE SOLIDAIRE

Éphéméride Financité

31 décembre : fin des votes pour le Prix Financité

*!?!☆⚡:)



**DANAÉ
LIST**

Investir de l'argent peut détruire la planète

Si comme moi, vous avez grandi en regardant Matrix, vous savez que prendre la pilule bleue (ou rouge, je ne sais jamais) peut changer votre perception de la réalité et du monde.

Et bien, c'est un peu ce qu'il s'est passé pour moi quand j'ai commencé à travailler chez Financité. J'ai pris la pilule de la finance responsable et je vois tout ce qui ne va pas.

Dernièrement, j'ai pris une nouvelle habitude en prenant mon petit déjeuner : j'écoute la radio. J'aime bien qu'on choisisse pour moi ce qui va passer par mes oreilles. Faut croire que je suis devenue paresseuse pour certaines choses en prenant des responsabilités d'adulte. Malheureusement, qui dit radio dit aussi publicité. Et là, je souffre. J'ai l'impression que tout ce que j'entends m'invite à consommer de la merde.

Entre les publicités pour des voitures dites de plus en plus écologiques, des supermarchés qui soutiennent apparemment les producteurs locaux et les banques qui nous font gagner de l'argent en investissant dans des projets bons pour la planète, je me dis tous les jours qu'on nous prend pour des con-ne-s.

Toute l'année, mes collègues et moi travaillons pour une finance et une économie plus éthique, responsable et durable. Et tous les jours des banques nous bassinent les oreilles en nous disant que chez elles, les fonds d'investissement sont responsables, que le durables, elles connaissent. Sauf que je sais bien que tout cela est faux. Grâce au travail de mes collègues, je sais que la qualité des fonds d'investissement autoproclamés socialement responsables est franchement mauvaise. Seuls 5 % d'entre eux atteignent une qualité moyenne, soit une note de 60 / 100 selon la méthodologie de Financité.

À chaque fois que j'entends ces publicités, je subis le double effet kiss cool (expression qui implique un effet secondaire, qu'il soit positif ou négatif. Là je vous laisse deviner sa teneur). Je me dis d'abord

que ce n'est pas juste. Que celles-ces qui veulent changer le système financier ne font pas le poids face à ces mastodontes, qui, à coup de milliers d'euros vendent du « rêve » à la population. Le système des publicités ne fonctionne d'ailleurs que pour que les entreprises et organisations qui ont de l'argent en gagnent encore plus. Je propose donc, à chaque fois qu'une banque veut nous vendre un fonds soi-disant éthique, qu'une petite voix vienne nous rappeler que tout cela, c'est du pipeau. Sur le modèle du « attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent », nous pourrions imaginer un « attention, en investissant dans ce fonds, vous financez des entreprises qui fabriquent des armes ou polluent la planète ».

Et puis, je me mets en colère. Il y a encore quelques mois sur la Une, le magazine #Investigation menait le-la téléspectateur-riche sur les routes cachées de son argent et montrait très clairement comment il servait à financer des activités douteuses. Mais en parallèle, sur ce même service public, on nous vend par publicités interposées des fonds d'investissement qui n'ont d'éthique que leur nom.

Alors pour me calmer, je me fais une tisane verveine-camomille. J'imagine le monde que sera demain, quand la finance éthique et solidaire sera devenue la norme. On l'appellera la FES (pour finance éthique et solidaire). Ça me fait rire. Et tout d'un coup, tout va mieux. ■

